

Insee Résultats  
Société n° 48

Décembre 2005  
(pages 27 et 28  
rectifiées  
en mai 2006)

Directeur  
de la publication  
Jean-Michel Charpin

Institut national  
de la statistique  
et des études  
économiques

Direction générale  
18 boulevard  
Adolphe Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Téléphone : 01 41 17 50 50  
Fax : 01 41 17 66 66  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Impression  
Jouve  
© Insee 2005

# Formation Salaires

## Enquête sur la formation et la qualification professionnelle 2003

Jean-Philippe de Palmas, Stéphanie Dupays,  
Olivier Monso et Fabrice Murat

### *L'enquête FQP 2003*

Les apports de l'enquête FQP .....	4
Le questionnaire de l'enquête FQP 2003 .....	5
La réalisation de l'enquête.....	9
Définitions et concepts .....	14
Références bibliographiques .....	20

### *Les données essentielles*

Synthèse des résultats .....	27
------------------------------	----

### *Le cédérom*

Présentation du cédérom .....	32
Liste des tableaux.....	33



## **L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle de 2003**

En 2003, l'Insee a réalisé la sixième enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP).

Initiée en 1964, l'enquête a aussi eu lieu, sous des formes proches, en 1970, 1977, 1985 et 1993. Ces enquêtes constituent une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et sur les relations entre la formation initiale et professionnelle, l'emploi et les salaires.

Ce CD-ROM est consacré à la formation et aux salaires.

Les résultats relatifs à la mobilité professionnelle, à la mobilité géographique et à la mobilité sociale feront l'objet d'une publication ultérieure.

Pour l'essentiel, les tableaux de ce CD-ROM s'inspirent de ceux figurant dans l'Insee Résultats n°98-99-100 publié à partir des résultats de l'enquête de 1993.

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle de 2003 a obtenu le label d'enquête obligatoire avec le numéro de visa n°2003X085EC valable pour l'année 2003.

---

## **Les apports des enquêtes FQP**

---

Historiquement l'enquête FQP est la seule à donner simultanément une information détaillée sur le salaire et la profession au moment de l'enquête, les positions professionnelles occupées à différents moments de la carrière, l'accès à la formation post-scolaire, la formation initiale et la position sociale des parents. Elle fournit en outre cette information selon un protocole très stable depuis plus de trente ans. Elle est ainsi une source d'informations clef sur les trajectoires sociales et le changement social en France depuis 1970.

Elle est l'enquête à partir de laquelle ont été réalisés la plupart des travaux de référence sur l'évolution du système éducatif, sur les transformations de la demande de travail par qualification, sur l'évolution de l'égalité des chances, sur les changements dans les profils des carrières ou encore sur l'évolution de la distribution de l'effort de formation continue et de son impact.

Chacun de ces travaux de référence a sollicité l'enquête dans sa spécificité, c'est-à-dire qu'ils n'ont été possibles que dans la mesure où l'enquête se répète dans le temps selon un protocole stable et aborde en même temps des sujets habituellement traités à part. Dans au moins cinq domaines, elle apporte des informations originales.

### **a) Le rendement des diplômes**

Les questions auxquelles l'enquête apporte des éléments de réponse sont nombreuses : est-ce bien le diplôme qui permet d'éviter le chômage et d'obtenir des salaires plus élevés, ou est-ce l'école qui ne décerne des diplômes qu'à des personnes qui de toute façon gagneraient plus sur le marché du travail ? Comment l'effet propre du diplôme évolue-t-il dans le temps ? Pour répondre à ces questions, il faut disposer de données détaillées sur le niveau scolaire, les revenus du travail, le chômage et l'emploi. L'enquête FQP apporte des informations sur tous ces aspects de la carrière.

### **b) Origine sociale et inégalité des chances**

Comment l'origine sociale des individus (qu'il s'agisse de ses composantes « culturelles » ou bien « socio-économiques ») influe-t-elle sur la

réussite scolaire et les carrières professionnelles ? Tenter de répondre à ce type de questions, de même qu'essayer de démêler les différentes dimensions de l'origine sociale, peut se faire à partir de quatre types d'information présents dans l'enquête : le diplôme et la profession des ascendants, le diplôme de l'individu, la situation professionnelle en début de carrière et la situation professionnelle à la date d'enquête.

### **c) La carrière et la mobilité professionnelle**

Les perspectives de progression en cours de carrière évoluent-elles avec le contexte macroéconomique ? Se modifient-elles de la même façon pour les diplômés et les non diplômés ? Quelle est la proportion d'actifs sans réelle perspective de mobilité ? Change-t-elle dans le temps et pourquoi ? Répondre à ces questions nécessite des informations sur la situation professionnelle à différents moments de la carrière : situation en début de carrière, cinq ans avant l'enquête, à la date d'enquête, calendrier professionnel au cours des cinq dernières années constituent un grand nombre d'informations sur la carrière professionnelle disponibles dans FQP.

### **d) Les transformations de la demande de travail par qualification**

Pourquoi le chômage des personnes sans qualification a-t-il autant augmenté au cours des vingt dernières années ? Il s'agit de comprendre l'impact du coût du travail et du progrès technique sur la demande de travail par qualification. A cet effet, il est nécessaire de connaître les structures des qualifications, des revenus salariaux et des diplômes, soit trois types de renseignements fournis par l'enquête FQP : situation professionnelle, diplôme, revenus du travail.

### **e) La formation continue**

A qui et à quoi servent les efforts de formation post-scolaire ? Il s'agit en particulier d'étudier l'impact des formations proposées par les employeurs sur les carrières professionnelles et salariales. Evaluer l'impact des formations sollicite les parties formation continue, revenus du travail, situation professionnelle cinq ans avant l'enquête et calendrier professionnel de l'enquête FQP.

---

## ***Le questionnaire de l'enquête FQP 2003***

---

Le questionnaire de l'enquête FQP 2003 est très proche de celui de FQP 1993. Cependant un certain nombre de modifications et d'enrichissements ont été apportés (encadré). L'enquête commence par une description générale du ménage, qui va fournir un certain nombre d'informations biographiques sur la personne interrogée : sa date de naissance, son sexe, ses relations familiales avec d'autres membres du ménage. Le cœur de l'enquête est ensuite constitué de 11 parties, dont le contenu est détaillé dans ce qui suit :

### **Le module « complément biographique »**

Ce module fournit quelques informations supplémentaires : le pays ou le département de naissance, la nationalité, la date du premier mariage, le sexe et la date de naissance des enfants, en particulier ceux qui ne sont plus dans le ménage. Ce module se termine par une question sur la situation professionnelle à la date d'enquête qui conditionne l'entrée dans les modules suivants.

### **Le module « situation professionnelle à la date de l'enquête »**

Pour les personnes en emploi au moment de l'enquête ou ayant travaillé moins de 5 ans auparavant, il s'agit de décrire précisément le dernier emploi occupé. Les questions sont reprises de l'enquête Emploi. Elles sont enrichies par une interrogation sur les conditions de travail : usage de l'informatique, contraintes pesant sur le rythme de travail, contact avec le public. Les indépendants précisent comment ils ont pris possession de leur entreprise. Enfin, quelques questions portent sur les changements de poste amorçant le questionnement du module « calendrier professionnel ».

### **Le module « situation professionnelle en 1998 »**

Ce module interroge la personne sur sa situation cinq ans auparavant (plus précisément, la date de référence en 1998 est fixée au trentième jour du mois où se déroule l'enquête). Dans le cas où la personne avait un emploi, on pose les mêmes questions que dans le module décrivant la situation professionnelle à la date d'enquête. Si la personne n'avait pas d'emploi cinq ans avant, seuls deux questions lui sont posées sur sa situation (chômage/inactivité) et sur son lieu de résidence à l'époque.

### **Le module « dernière situation professionnelle »**

Pour les personnes ayant occupé leur dernier emploi plus de cinq ans avant la date d'enquête, une version simplifiée du module « situation professionnelle à la date d'enquête » est proposée. L'objectif est de ne pas trop solliciter leur mémoire.

### **Le module « calendrier professionnel »**

Pour les personnes n'occupant pas le même poste que cinq ans auparavant, le module « calendrier professionnel » retrace le parcours professionnel sur les cinq dernières années, repérant les phases d'emploi et de non-emploi et pendant les périodes d'emploi, les changements de poste. Pour chacune de ces périodes, des questions sont posées sur les circonstances et les conséquences des changements. Pour le premier changement d'emploi, on note la commune de l'établissement employeur.

### **Le module « formation initiale »**

Cette partie décrit les études initiales année scolaire après année scolaire (quelques questions concernent la scolarité en maternelle) Un calendrier indique pour chaque année scolaire le cours suivi avec sa spécialité et, s'il y a lieu, l'obtention d'un diplôme et la réalisation d'un stage. On repère les périodes de scolarité à l'étranger ou dans des sections spécialisées. Le stage le plus récent est décrit plus en détail et une dernière question porte sur le plus haut diplôme obtenu en dehors des études initiales.

### **Le module « premier emploi »**

Ce module permet de décrire le premier emploi. Il s'agit d'une version simplifiée du module « situation professionnelle ». On demande le lieu de résidence à cette époque.

### **Le module « formation continue »**

Trois types de formations suivies après la fin des études initiales sur les 5 dernières années font l'objet d'un questionnement approfondi : la dernière formation suivie en entreprise, toutes les formations de plus de 30 heures, sans autre contrainte (on pose des questions plus précises sur la plus ancienne), la formation en alternance la plus récente. Enfin, une dernière question recense le nombre total de formations suivies durant les 5 dernières années.

### **Le module « origine sociale et géographique »**

Ce module classique de l'enquête FQP recueille des informations sur l'origine sociale. Plus précisément, concernant le père et la mère, on recueille les éléments suivants : la date de naissance (et éventuellement de décès), le lieu de naissance (département ou pays), la nationalité à la naissance, la profession et les diplômes au moment où la personne interrogée a fini ses études. Une originalité de l'enquête de 2003 consiste à fournir la date de naissance, le sexe, la profession et le diplôme le plus élevé obtenu d'un frère ou d'une sœur choisi au hasard. On demande également la profession des deux grands-pères paternels et maternels, comme cela avait été le cas en 1985. Le module

interroge aussi sur la situation familiale pendant les études : divorce ou séparation de ses parents pendant cette période, remariage, personnes avec qui elle vivait, lieu de résidence des parents à la fin des études de l'enquêté. Le module s'achève par une question subjective demandant à l'enquêté de comparer sa situation professionnelle actuelle à celle qu'avait son père, à l'époque où lui-même finissait ses études.

### **Le module « revenus du travail en 2002 »**

Le revenu professionnel fait l'objet du dernier module, dans lequel la personne indique le total de ses revenus professionnels (salaire ou bénéfices pour les indépendants) au cours de l'année précédant l'enquête, c'est-à-dire 2002.

## **Différences entre les questionnaires de 1993 et 2003**

Le questionnaire de l'enquête sur la formation et la qualification professionnelle 2003 est très proche de celui de 1993, afin de faciliter la comparaison entre les deux enquêtes. Il a cependant été nécessaire de procéder à quelques aménagements, en particulier du fait que le mode de passation a changé : en 1993, comme pour les précédentes éditions, il s'agissait d'un questionnaire « papier », tandis qu'en 2003, l'enquêteur a saisi directement les réponses sur un ordinateur portable. Par ailleurs, il est apparu intéressant d'enrichir le questionnaire sur certains aspects, comme la mobilité professionnelle ou les conditions de travail.

### **Le module « complément biographique »**

En 2003, on interroge la personne sur sa nationalité en plus de son pays de naissance.

Du fait d'une erreur informatique, la question sur la date d'arrivée en France n'est posée en 2003 qu'aux personnes nées dans les DOM-TOM et non à celles nées à l'étranger.

En 2003, la question sur le service national a été supprimée.

En 2003, on demande le nombre de mariages.

En 2003, on précise le sexe des enfants de la personne interrogée et pas seulement leur date de naissance.

### **Le module « situation professionnelle à la date de l'enquête »**

Les modalités de la question sur le statut des indépendants sont un peu plus détaillées en 2003.

Les questions sur la qualification en 2003 (dans ce module et les suivants) sont posées en deux versions différentes : l'une pour les salariés du public, l'autre pour ceux du privé. Cela conduit cependant à une variable quasi comparable (en 2003, on peut en outre isoler les dirigeants et cadres de direction).

En 2003, on demande le nombre de personnes sous les ordres de celle qui est interrogée (en 1993, on pouvait savoir si au moins un salarié était sous les ordres de la personne, sans connaître le nombre exact de ces salariés).

La question sur la fonction principale n'a pas exactement les mêmes modalités qu'en 1993 (il a fallu l'adapter au changement de la nomenclature PCS).

La variable sur le temps consacré à la fonction principale n'a pas été conservée.

Des questions sur les conditions de travail ont été ajoutées en 2003.

Les questions sur le type de contrat ont été réorganisées. En particulier, en 2003, on demande précisément le type de contrat aidé.

Des questions ont été ajoutées en 2003 sur les circonstances de fin d'emploi, en cohérence avec le module « calendrier professionnel ».

### **Le module « situation professionnelle en 1998»**

Modifications identiques à celles apportées au module « situation professionnelle à la date de l'enquête ».

En 2003, on interroge la personne sur la date de cessation de son dernier emploi avant 1998, si elle était sans emploi à cette date.

### **Le module « dernière situation professionnelle »**

La question sur la qualification est posée en 2003 à deux publics différents : les salariés du secteur public ou d'entreprises publiques ou nationales d'une part, salariés de l'État ou des collectivités territoriales d'autre part.

La question sur le nombre de salariés dans l'entreprise du dernier emploi est posée séparément aux personnes qui se sont déclarées non salariées (hors aides familiaux) sous la forme « Employiez-vous des salariés ? Combien ? », et aux autres personnes (salariés et aides familiaux), sous la forme « Quel était le nombre de salariés de l'entreprise ? ». Dans ce dernier cas, une question sur le nombre de salariés de l'établissement a été ajoutée.

### **Le module « calendrier professionnel »**

Ce module est entièrement nouveau.

### **Le module « formation initiale »**

La date de fin des études n'est pas demandée explicitement, mais reconstruite à partir du calendrier CAPI.

On ne demande pas la durée de scolarisation en maternelle en 2003.

En 2003, une question sur la langue parlée avec les parents a été introduite.

Le mode de remplissage du calendrier scolaire est sensiblement différent de celui de 1993. Les nomenclatures pour les cours, les spécialités et les diplômes ont été adaptées. Un travail devra être fait pour assurer la comparabilité des variables agrégées.

En 2003, dans le calendrier, on précise le pays pour chaque année de scolarité.

On demande aussi s'il y a eu une mention pour les diplômes équivalents au bac.

Deux questions sont posées sur les stages suivis en cours d'année.

Les périodes en apprentissage ne sont plus isolées.

En revanche, les questions sur l'entreprise de l'apprentissage ont été reprises pour le dernier stage suivi.

Les périodes en enseignement spécialisé sont repérées.

La personne peut indiquer un éventuel diplôme obtenu après la fin des études initiales.

### **Le module « premier emploi »**

Les questions sur la transition entre les études initiales et le premier emploi (périodes de chômage...) ont été supprimées.

On ne pose pas de question sur le type de contrat dans le premier emploi.

### **Le module « formation continue »**

Le module sur la formation continue a été revu de façon assez profonde. Le questionnaire de 1993 mettait surtout l'accent sur la dernière formation suivie (ou en cours) et réalisée « dans le cadre de l'entreprise » (financée totalement ou partiellement par l'employeur ou organisées par lui), excluant les formations plus anciennes (on ne connaissait que leur nombre éventuel) et les formations en alternance.

Le questionnaire de 2003 comporte des questions sur toutes les formations de plus de 30 heures suivies au cours des 5 dernières années ainsi que sur les formations en alternance. Il est cependant possible de retrouver l'équivalent des questions des pages 34 et 35 du questionnaire de 1993 sur la dernière formation en entreprise. Le reste du module n'est pas comparable.

### **Le module « origine sociale et géographique »**

Pour le père et la mère, en plus du pays de naissance, on demande en 2003 de préciser la nationalité à la naissance.

Les questions sur les frères et sœurs sont beaucoup plus détaillées en 2003 (on en fait la liste et on demande les diplômes et la profession de l'un d'entre eux).

On interroge la personne sur la profession de ses grands-pères (éventuellement de ses grands-mères, si les grands-pères sont inconnus). En revanche, les questions sur les beaux-parents ont été supprimées.

Des questions sont posées sur le divorce éventuel des parents et la composition du foyer à la fin des études.

Une question a été introduite en 2003 sur la mobilité sociale telle qu'elle est perçue par l'enquêté.

### **Le module « revenus du travail en 2002 »**

En 2003, l'enquêté ayant exercé une activité salariée en 2002 qui refuse de donner le montant annuel exact de ses salaires imposables a la possibilité de donner une fourchette.

En 2003, la source des informations est recueillie (bulletins de salaire, déclaration de revenus, etc.).

---

## **La réalisation de l'enquête**

---

### **Les partenaires**

Outre l'Insee, six organismes ont participé au financement de l'enquête FQP 2003 :

- la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité;
- la direction de la programmation et du développement (DPD), du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ;
- le fonds national pour la science ;
- l'institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
- le commissariat général du plan (CGP) ;
- le centre de recherche sur les qualifications (CEREQ).

Le questionnaire a été élaboré au sein de la division Emploi de l'INSEE, à partir de discussions bilatérales avec les spécialistes des domaines abordés dans l'enquête. En outre, deux groupes de travail thématiques ont été constitués pour adapter le questionnaire de 1993 au support informatique et aussi l'enrichir.

### **Le déroulement de l'enquête**

#### **1. Champ**

Le champ de l'enquête est constitué de l'ensemble des personnes nées entre 1938 et 1985 inclus appartenant à des ménages ordinaires et résidant en France métropolitaine. Un ménage ordinaire est constitué de l'ensemble des personnes qui vivent habituellement dans le même logement à caractère privé (on exclut les collectivités, comme les prisons, les maisons de retraite, les communautés religieuses ou les foyers de jeunes travailleurs). Il s'agit du champ théorique de l'enquête. En pratique, une autre condition a été ajoutée afin de faciliter la collecte : appartenir à un logement où il y avait une personne née entre 1938 et 1985 au moment du recensement de 1999.

Cette restriction dans l'échantillonnage a été introduite, après s'être assuré qu'elle n'entraînait pas de distorsion importante dans l'échantillon.

#### **2. Échantillonnage**

L'enquête FQP se donne comme objectif d'avoir une vision fine à la fois du parcours scolaire des personnes interrogées et de leur profession, pour juger de l'adéquation entre formation et emploi. Cette confrontation nécessite un échantillon de taille importante, pour que chaque groupe pertinent de professions et de diplômes soit suffisamment bien représenté. En outre, des contraintes d'ordre budgétaire pèsent aussi sur l'enquête. Compte tenu de ces contraintes budgétaires et des conditions posées par les financeurs extérieurs, un échantillon de 40 000 personnes répondantes a été retenu, permettant de s'assurer d'une bonne représentation de la plupart des groupes sociaux, sur lesquels porte à priori l'intérêt, à savoir les personnes sans diplôme, les indépendants, etc. Une telle taille d'échantillon permet de tirer l'échantillon sans procéder à des sur-représentations de certains groupes.

Cependant, pour parvenir à un échantillon d'une telle taille, en maintenant un budget raisonnable, il est nécessaire d'interroger deux personnes dans chaque logement échantillonné, dès que cela est possible. Ainsi, à partir d'un échantillon de 39 877 logements (tirés dans l'échantillon-maître de l'Insee), compte-tenu des refus, de la présence de logements occasionnels ou vacants et du fait que seuls les trois quarts des ménages comportent au moins deux personnes de 18 à 65 ans, on obtient un échantillon exploitable d'environ 40 000 personnes répondants à l'enquête.

Le taux de sondage moyen est de 1/539 pour les résidences principales au recensement de 1999. Il est deux fois plus faible pour les résidences secondaires et occasionnelles et vacantes hors des communes rurales, quatre fois plus faible pour les résidences vacantes des communes rurales. Le taux de sondage des logements neufs est de 1/414.

#### **3. Protocole**

Le protocole de l'enquête prévoit ainsi une ou deux interviews par logement : dès que trois personnes ou plus du ménage sont dans le champ de l'enquête (i.e. ont entre 18 et 65 ans) deux personnes sont tirées au sort pour répondre à l'enquête. Ce sont les deux premières dans la liste alphabétique des prénoms : des analyses

préparatoires ont montré que cette procédure était extrêmement proche d'un choix purement aléatoire. Cette méthode facilite par ailleurs grandement le contact avec le ménage (ainsi, cette méthode est préférable à un tirage au sort par l'ordinateur car ce tirage nécessiterait l'allumage de l'appareil, ce qui n'est pas toujours souhaitable). Le recours à une tierce personne pour répondre à l'enquête est interdit, compte-tenu de la précision des questions posées et pour assurer une bonne qualité à l'enquête. Ces contraintes sont bien sûr sources de difficultés, mais la période de collecte assez longue qui a été prévue (d'avril à juin 2003) et la possibilité d'effectuer l'enquête en plusieurs visites permettent de faciliter le travail des enquêteurs.

La collecte se déroule en face-à-face, avec l'aide d'un ordinateur. Des supports papiers sont prévus pour faciliter la saisie de certaines informations. C'est le cas en particulier pour la partie concernant le parcours professionnel récent : un calendrier professionnel sur papier permet de cerner rapidement la mobilité professionnelle de la personne interrogée dans les cinq années précédant l'enquête.

Le CNRS, financeur de l'enquête, a souhaité que des entretiens avec des sociologues soient possibles après l'enquête afin de valider de façon plus qualitative les informations standardisées du questionnaire. Il a donc été prévu de demander aux enquêtés s'ils acceptaient de recevoir un chercheur pour un entretien plus approfondi, six mois à un an après l'enquête FQP elle-même.

#### **4. Déroulement de l'enquête sur le terrain**

La méthode d'enquête a été conçue de manière à éviter, dans la mesure du possible, les erreurs d'observation susceptibles d'être commises sur le terrain.

Les enquêteurs disposent d'une fiche-adresse où figure l'adresse du logement à enquêter. Avant le début de la collecte, les enquêteurs effectuent une tournée de repérage pour reconnaître les logements et les occupants concernés. Ensuite commencent les entretiens. Dans un premier temps, les enquêteurs renseignent le tableau de composition du ménage (TCM). L'enquêteur dresse la liste de tous les membres du ménage, en indiquant prénom, sexe, date de naissance et les relations conjugales et familiales entre les différentes personnes. Une ou deux personnes sont ensuite sélectionnées comme indiqué plus haut pour répondre au questionnaire proprement dit. Pour les autres, quelques questions sont posées sur le niveau d'études et la situation professionnelle.

## **La qualité de l'enquête**

### **1. La qualité de la collecte**

Au stade de la collecte, le succès de l'enquête suppose le repérage correct des logements échantillonnés, un questionnaire d'enquête adapté au sujet traité et au public interrogé, ainsi qu'un réseau d'enquêteurs qualifiés. Dans l'ensemble, ces conditions ont été remplies. La méthode d'échantillonnage, quant à elle, est éprouvée depuis longtemps. Le questionnaire a été mis à jour par rapport aux éditions précédentes et des efforts ont été faits pour améliorer la formulation des questions et l'adéquation du questionnaire aux nouveaux besoins d'information.

Malgré tout ces efforts, les résultats d'une enquête restent imparfaits : ils comportent une certaine part d'aléa, due au fait qu'ils sont obtenus à partir d'un échantillon. En outre, certains ménages refusent de répondre ou sont impossibles à joindre ; le dénombrement des logements ou de leurs occupants peut comporter des erreurs ou des omissions ; enfin, certaines questions (le salaire, la profession, l'adresse de l'employeur, le diplôme, etc.) peuvent être sujettes à des erreurs, des imprécisions ou même au refus de répondre de certaines personnes interrogées.

Sur les 39 979 logements de l'échantillon effectivement identifiés sur le terrain (certains des logements de la base de sondage ont été éclatés en plusieurs logements, ce qui explique que le nombre de logements identifiés sur le terrain soit légèrement supérieur au nombre de logements tirés, indiqué plus haut), 16 % n'ont pu donner lieu à une enquête car ils ont disparu ou ne sont pas habités de façon régulière durant la période de collecte. Pour 1 % des autres logements, l'enquête n'a pu être réalisée car la personne occupant le logement était inapte à répondre (problèmes mentaux graves notamment). Les logements « hors-champ âge », où seules des personnes nées avant 1938 ou après 1985 sont présentes, représentent 4 % des logements connus.

En pratique, l'enquête n'était possible que dans 31 577 logements, soit 79 % de l'échantillon total. Parmi eux, environ un sur cinq n'a pas donné lieu à une enquête du fait d'un refus ou d'une impossibilité de joindre le ménage. Des refus ont également été constatés après le passage du « tronc commun à tous membres du ménage », en particulier quand une seule des deux personnes possibles avait répondu au

questionnaire. Quand il n'y avait qu'une personne dans le champ, le taux d'acceptation est de 99 % (7 809/7 896). Quand il y avait deux personnes dans le champ, on observe deux refus dans moins de 1 % des cas (148/16 981), un refus et

une acceptation dans 13 % des cas (2 163/16 981) et deux acceptations, sinon. Au total, l'enquête a pu être réalisée dans 24 642 logements, dont 14 670 ont donné lieu à deux enquêtes.

## Résultat de l'interview

	Effectif	%
<b>(1) : Fiches Adresses initiales</b>	<b>39 979</b>	
(2) : Logements détruits, absorbés, etc.	714	2
(3) : Résidences secondaires ou occasionnelles, logements vacants,	5 518	14
(4) : Inaptes	497	1
(5) : Logements ne comportant aucune personnes de 18-65 ans	1 673	4
<b>(6) = (2+3+4+5)/(1)</b>	<b>8 402</b>	<b>21</b>
(7) : Impossible à joindre et absents de longue durée	4 109	13
(8) : Refus au niveau ménage	2 591	8
<b>(9) = (7+8)/(1-2-3-4-5)</b>	<b>6 700</b>	<b>21</b>
(10) : deux refus individuels (sur 2)	148	
(11) : un refus individuel (sur 1)	87	
(12) : un refus et une acceptation (sur 2)	2 163	
(13) : une acceptation (sur 1)	7 809	
(14) : deux acceptations (sur 2)	14 670	
<b>(15) = (12+13+14×2)/(10×2+11+12×2+13+14×2)*</b>	<b>24 877</b>	<b>94</b>

\* contrairement aux autres taux, celui-ci est calculé au niveau individuel et non des ménages. Il permet de mesurer le taux de refus individuel.

## 2. Les redressements

Le redressement des résultats de l'enquête a deux objectifs principaux : compenser le biais introduit par les non-réponses et réduire autant que possible les fluctuations d'échantillonnage.

### a. Le redressement pour corriger la non-réponse

Certains ménages concernés par l'enquête n'ont pu être interrogés par suite d'absence de longue durée ou de refus de répondre. Dans la pratique, les non-répondants ne se répartissent pas aléatoirement dans l'échantillon : le taux de non-réponse pour les ménages d'une seule personne est plus élevé que celui pour les ménages comportant plusieurs personnes, il est également plus élevé dans les grandes villes que dans les campagnes, dans les immeubles que dans les maisons individuelles. L'existence d'un digicode est un facteur entravant l'enquête dans les immeubles collectifs, tandis que les maisons individuelles apparaissent plus accessibles. Les refus sont aussi plus fréquents dans les logements les plus anciens. Les personnes habitant un logement, classé résidence

occasionnelle ou secondaire ou vacante au recensement de 1999, refusent l'enquête un peu plus souvent que la moyenne. Parmi les résidences déjà occupées au recensement de 1999, le taux de réponse croît avec le nombre de pièces. Si le refus de répondre est corrélé avec certaines des variables que l'on cherche à mesurer, on introduit une distorsion dans l'échantillon en faisant abstraction des non-réponses. Le principe du redressement consiste à remplacer les ménages défaillants par des ménages présentant autant que possible les mêmes caractéristiques. Cela revient à faire l'hypothèse que pour les caractéristiques choisies, les ménages ayant accepté l'interview ne diffèrent pas de ceux qui l'ont refusée ou n'ont pas pu être joints par l'enquêteur. Ces caractéristiques doivent donc être connues à la fois pour les répondants et pour les non-répondants.

Pour les logements neufs (1 644 logements), le modèle de correction de la non-réponse repose sur une seule caractéristique, la tranche d'unité urbaine, faute d'autre information pertinente.

Pour les logements recensés en 1999, on prend en compte

- la taille de l'agglomération,

- la date de construction du logement,
- les facilités d'accès à l'immeuble (présence d'un digicode),
- la distinction « logements occasionnels » / « résidences secondaires » au RP99
- le nombre de pièces du logement,
- le nombre de personnes vivant dans le logement
- l'existence ou non du logement au moment du recensement de 1999 (repérage des logements neufs).

Le redressement de la non-réponse est réalisé par la méthode de calage sur marges. Cette méthode consiste à modifier les poids des personnes répondant de telle sorte que le total de certaines variables (en l'occurrence celles citées ci-dessus) estimé à partir des répondants de l'échantillon soit égal au vrai total connu par ailleurs.

#### **b. Le redressement pour fluctuations d'échantillonnage**

Lorsque l'on tire au sort un échantillon pour une enquête, il arrive fréquemment que l'échantillon obtenu ne soit pas exactement représentatif de la population de référence, au regard de certains critères importants pour le sujet de l'enquête. Par exemple, on sait qu'en 2003, il y avait 50,6% de femmes dans la population métropolitaine française. La proportion de femmes ayant répondu à l'enquête, après correction de la non-réponse, est de 51,4 %. De légères distorsions existent aussi selon l'âge : la proportion de personnes de 45 ans ou plus est plus élevée dans l'enquête que la proportion réelle. Cette différence entre la vraie valeur et la valeur fournie par l'enquête s'appelle une fluctuation d'échantillonnage. Ces fluctuations d'échantillonnage peuvent aussi être redressées par une modification des poids des individus de l'échantillon. Corriger les fluctuations d'échantillonnage suppose d'avoir des informations issues d'une autre source que l'enquête et de meilleure qualité, ou mieux encore de la « vraie » valeur. Les possibilités de correction se trouvent de ce fait limitées. Les critères sur lesquels s'effectuent la repondération sont l'âge au 31 décembre de l'année (en tranches d'âge quinquennal) et le sexe. Le redressement modifie donc le poids de chaque répondant en sorte que le nombre de personnes de même sexe et de même groupe d'âge quinquennal estimé par l'enquête soit égal au nombre de personnes de même sexe et de même âge quinquennal connu par ailleurs (informations démographiques issues de l'actualisation par les données de l'état civil des données du recensement de la population).

Un calage sur les marges de référence a été effectué à l'aide de la macro CALMAR. Le rapport entre le poids final et le poids avant calage est en moyenne de 1,11. Le minimum est de 0,91 et le maximum de 1,23.

#### **c. La combinaison des deux types de redressement**

Les deux types de repondération, pour correction de la non-réponse et pour fluctuations d'échantillonnage, peuvent se faire soit successivement (transformation des poids pour correction de la non-réponse, puis modification des poids obtenus pour correction des erreurs aléatoires), soit simultanément. Dans l'enquête FQP 2003, on a procédé en deux étapes, d'abord une correction de la non-réponse, ensuite une correction des fluctuations d'échantillonnage.

### **3. L'interprétation des résultats**

Les données de l'enquête FQP sont, comme toutes les enquêtes par sondage, affectées d'erreurs qui peuvent être mesurées par l'écart-type de chacune des estimations. L'estimation de ces erreurs aléatoires repose sur deux éléments :

- d'une part, le mode d'élaboration des données, c'est-à-dire le type d'échantillonnage décrit précédemment ;
- d'autre part, le fait que l'enquête est recalée sur une information qui lui est exogène et qui est considérée comme certaine (redressements).

L'échantillon utilisé pour faire cette enquête est l'un des multiples échantillons qu'il aurait été possible de constituer avec le plan de sondage utilisé. Chacun de ces échantillons aurait donné des chiffres plus ou moins différents. La technique d'échantillonnage utilisée est sans biais, c'est-à-dire que pour un chiffre donné, la moyenne des estimations de chacun des échantillons que l'on aurait pu constituer par cette technique est égale à ce qu'on obtiendrait en menant l'enquête auprès de l'ensemble de la population. L'estimation de ce chiffre par notre échantillon particulier risque par contre de s'écarter de la moyenne. En particulier, si on étudie une population très peu nombreuse, cette population peut être quasi-absente de l'échantillon alors qu'elle existe dans la population totale. C'est pourquoi, il faut interpréter avec prudence les faibles effectifs des tableaux. Ainsi, il faut garder en mémoire qu'un effectif de 2 000 dans un tableau ne correspond qu'à environ 2 personnes dans l'échantillon. Une case vide ne signifie pas qu'aucun individu en France ne répond aux critères étudiés, mais plutôt qu'aucun ne se trouve dans l'échantillon (ce qui indique

malgré tout que les personnes de ce type sont probablement très peu nombreuses en France métropolitaine).

#### **4. Recodage et traitements des données**

##### **a. Codage de la profession et de l'activité de l'entreprise**

L'enquête recueille un grand nombre d'informations sur les professions exercées à divers moments de la carrière ou par d'autres membres de la famille (parents, frère ou sœur, grands-parents). Ces informations sont en partie recueillies en clair, c'est-à-dire que l'intitulé de la profession exercée est enregistré tel que le donne l'enquêté, sans chercher à se placer dans une quelconque nomenclature. L'ensemble de ces informations permet de classer chaque profession décrite dans la nomenclature française des professions et catégories professionnelles (dite PCS 2003). Cette nomenclature comporte 486 postes. La majeure partie de la codification des réponses dans la nomenclature PCS 2003 ou dans le niveau agrégé de cette nomenclature (comportant 42 postes) s'est faite automatiquement. On a utilisé pour cela le logiciel SICORE.

Les libellés non codés automatiquement l'ont été manuellement. Cette étape de codification

manuelle a été réalisée par un groupe de 8 personnes spécialisées dans ce type de travail, localisé dans la direction régionale d'Aquitaine ; une autre équipe localisée dans la direction du Nord - Pas-de-Calais a aussi participé à cette codification manuelle. De même, le secteur d'activité de l'établissement employeur a été codé par appariement avec les fichiers SIREN, à partir de la raison sociale de l'employeur et l'adresse déclarées par l'enquêté. En cas d'échec, le codage était manuel, à partir du secteur d'activité déclaré par l'enquêté.

##### **b. Les revenus**

La dernière partie du questionnaire interroge sur les revenus professionnels perçus au cours de l'année 2002. Le concept retenu est celui du revenu déclaré pour le calcul de l'impôt sur le revenu : ainsi, l'enquêté doit normalement inclure la CSG imposable à son revenu professionnel. Cependant, dans certains cas, l'enquêté n'a pas pu ou voulu indiquer le montant exact de son salaire, mais il a accepté d'indiquer l'intervalle dans lequel son revenu du travail ou son salaire se situait. Dans certains cas, il a refusé de répondre à ces questions. On a imputé un revenu du travail ou un salaire aux personnes ayant refusé de répondre à cette question, de même qu'à celles ayant indiqué seulement un intervalle.

---

## Définitions et concepts

---

La plupart des tableaux de ce cd-rom font référence à des notions usuelles pour qui connaît les enquêtes de l'Insee. On rappelle ici les principales définitions utiles en précisant si les concepts utilisés dans l'enquête FQP s'écartent des concepts habituels.

### Méthode

**Ménages** : un ménage, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

**Echantillon-maître** : Liste de logements établie à partir de chaque recensement de la population, contenant les logements achevés à la date de ce recensement et constituant une réserve suffisante pour alimenter tous les échantillons des enquêtes ménages à réaliser par l'INSEE dans la période inter-censitaire, à l'exception de l'enquête Emploi qui procède de la méthodologie de l'échantillon aréolaire. L'échantillon-maître ne concerne que la France métropolitaine.

### Biographie

**Age** : dans les publications et dans les fichiers, l'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre 2003. Il est calculé pour chaque personne du ménage à partir de l'année de naissance.

**Nationalité** : dans l'enquête FQP, la nationalité des personnes étrangères est connue de façon précise. Cependant, du fait de la faible taille de cette population, les quelques tableaux concernant la population étrangère distinguent seulement les ressortissants d'Europe, les ressortissants du Maghreb et les autres étrangers.

**Origine géographique** : l'enquête FQP fournit des informations sur le pays de naissance (et le département si le pays est la France), le pays de naissance du père et de la mère (et le département si le pays de naissance est la France).

**Origine sociale** : Le questionnaire comporte un module entier consacré aux diplômés et à la situation professionnelle du père, de la mère et d'un frère ou sœur tiré au sort ainsi qu'au statut du grand-père. Quatre indicateurs sont utilisés dans les tableaux :

- Le groupe socioprofessionnel du père
- Le groupe socioprofessionnel de la mère
- Le diplôme le plus élevé obtenu par le père
- Le diplôme le plus élevé obtenu par la mère

**Commune** : La commune est la plus petite subdivision administrative française. On compte aujourd'hui 36 778 communes, dont 214 outre-mer. On distingue les communes urbaines des communes rurales. Une commune urbaine est une commune appartenant à une unité urbaine<sup>1</sup>. Les autres communes sont dites rurales. Dans les tableaux, les communes sont classées selon la tranche d'unité urbaine à laquelle elles appartiennent :

- communes rurales
- unités urbaines de moins de 20 000 habitants
- unités urbaines de 20 000 à 49 000 habitants
- unités urbaines de 50 000 à 1 999 999 habitants
- agglomération parisienne.

Les tailles des unités urbaines utilisées sont issues du recensement de la population de 1999.

### Activité

**Population active occupée** : La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi, mais sa mesure diffère selon l'observation statistique qui en est faite. Dans l'enquête FQP, les actifs occupés sont ceux qui déclarent « exercer une profession » (réponse 1 à la question Q4FI). Cette définition s'écarte sensiblement du concept de la population active occupée au sens du BIT qui comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une

---

<sup>1</sup> L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

formation, une intempérie, etc. Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

**Chômeurs** : Les chômeurs au sens de l'enquête FQP sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à l'ANPE). Ils ont répondu 2 à la question Q4FI. Un chômeur au sens de l'enquête FQP n'est pas nécessairement un chômeur au sens du BIT et inversement.

**Population active** : La population active regroupe la population active occupée et les chômeurs.

**Population inactive** : les personnes inactives sont définies comme les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, militaires du contingent.

## Profession

### Profession et Catégorie professionnelle

La nouvelle version de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS-2003) est le fruit du travail de rénovation de la nomenclature PCS en vigueur depuis 1982. La rénovation a consisté à regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et à l'inverse, à distinguer plusieurs professions, là où la nomenclature PCS n'en considérait qu'une seule. Les objectifs de cette mise à jour étaient d'une part de prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple ; d'autre part, de mieux repérer les professions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique). Cette rénovation a été réalisée au niveau le plus détaillé de la nomenclature (4 chiffres) en préservant totalement son niveau agrégé (2 chiffres). La nomenclature des catégories socioprofessionnelles en 42 postes reste ainsi la même dans la PCS 2003 que dans la PCS 1982.

La nomenclature comporte quatre niveaux d'agrégation emboîtés. Au niveau le plus fin, un poste de la nomenclature PCS correspond à une profession, décrite par un code à 4 positions comportant trois chiffres et une lettre. Au niveau le plus agrégé se trouvent les groupes socioprofessionnels : 8 postes,

correspondant au premier chiffre de la PCS. Les niveaux d'agrégation intermédiaires sont ceux des catégories socioprofessionnelles à deux chiffres : 42 postes avec une version agrégée en 24 postes. Le niveau des professions comporte 486 postes d'actifs, et 11 postes supplémentaires pour les personnes sans activité professionnelle.

### Le clivage salariés/indépendants

La nomenclature des catégories professionnelles (2 premiers chiffres de la PCS) opère une première distinction entre les catégories constituées principalement d'indépendants (catégories 11, 12, 13, 21, 22, 23 et 31), et les autres, constituées principalement de salariés. Cette distinction ne recouvre toutefois pas exactement le clivage entre salariés et indépendants :

- certaines rubriques de profession et catégories socioprofessionnelles sont mixtes du point de vue de cette distinction ;
- la notion « d'indépendant » est plus large que la notion de « non-salarié ».

### Il y a quelques exceptions à cette règle :

- La CS 31 - « Professions libérales » contient des salariés dans les rubriques suivantes :
  - 311c - Chirugiens dentistes (libéraux ou salariés)
  - 311d - Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
  - 311e - Vétérinaires (libéraux ou salariés)
  - 312a - Avocats
- La CS 35 - « Professions de l'informations, des arts et des spectacles » ne comprend que des rubriques mixtes, à l'exception de la rubrique 351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique), qui ne comporte que des salariés. Pour beaucoup de ces professions (journalistes, auteurs, artistes, etc.), la distinction entre salarié et indépendant est floue et peu pertinente.
- La CS 42 - « Professeurs des écoles, et instituteurs assimilés » comprend quelques rubriques contenant des indépendants :
  - 423a - Moniteurs d'écoles de conduite
  - 423b - Formateurs et animateurs de formation continue
  - 424a - Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
- La CS 43 - « Professions intermédiaires de la santé et du travail social » comprend trois rubriques d'indépendants :
  - 431g - Infirmiers libéraux
  - 432a - Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs libéraux

- 432c - Autres spécialistes de la rééducation et pédicures-podologues libéraux  
Elle comprend aussi trois rubriques mixtes :
  - 431e - Sages-femmes (libérales et salariées)
  - 433b - Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
  - 433c - Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
- La CS 46 - « Professions intermédiaires administratives et commerciales » comprend cinq rubriques mixtes :
  - 464a - Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants et salariés)
  - 464b - Interprètes, traducteurs (indépendants et salariés)
  - 465a - Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
  - 465b - Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants et salariés)
  - 465c - Photographes (indépendants et salariés)
- La CS 47 - « Techniciens » contient une rubrique mixte : la rubrique 479b - Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers.

#### Extension de la notion d'indépendant

La notion « d'indépendant » recouvre toutes les personnes établies à leur compte, qui dirigent de droit une entreprise ou une société, ainsi que les aides familiaux non salariés. La personne concernée peut, néanmoins, occuper juridiquement une situation de salarié dans son entreprise. Un indépendant peut ou non avoir des salariés : la notion « d'indépendant » ne s'oppose pas à celle « d'employeur » ; elle est plus large.

De manière générale, sont considérées comme indépendantes, quelle que soit la déclaration du statut, les personnes exerçant les professions suivantes :

- Gérant de SARL (majoritaire ou non) ;
- PDG ;
- Directeur Général de société anonyme ;
- Président de société anonyme ;
- Associé de société en nom ;
- Associé de société de fait ;
- Commandité de société en commandite ;
- Chef d'entreprise ;
- Administrateur de société ;
- Agent d'assurance dirigeant un cabinet ;

- Associé d'un cabinet de groupe (professions libérales) ;
- Administrateur général d'entreprise publique ;
- Associé de GAEC (agriculture).

Parfois, la limite entre salariés et indépendants est difficile à établir. On appliquera les règles particulières suivantes :

- un médecin ayant à la fois une activité salariée et une activité libérale est classé en profession libérale ;
- les membres du clergé sont considérés conventionnellement comme salariés.

#### **Les clivages au sein des indépendants : l'activité et la taille de l'entreprise**

##### L'activité de l'entreprise

Pour les petites entreprises, l'activité de l'entreprise correspond en général avec la déclaration de profession. Lorsqu'il y a divergence entre la déclaration d'activité professionnelle et la déclaration d'activité économique, c'est l'activité économique qui prime : par exemple, un indépendant déclarant comme profession « chauffeur livreur » et dont l'entreprise a pour activité économique « commerce de vin de gros » est classé en tant que commerçant grossiste en alimentation (codes 221a ou 233b) et non en tant que chauffeur livreur indépendant (codes 218a ou 233a).

Toutefois, aucune table de correspondance systématique n'existe entre l'activité principale de l'entreprise (son code APE) et le code des professions (PCS). Ainsi, les artisans classés en 214e - Artisans d'art peuvent se situer dans de nombreuses activités. De même, certaines activités économiques de la NAF recouvrent chacune plusieurs rubriques possibles d'indépendants au sens des professions.

Ceci est le cas, en particulier, pour :

- L'activité « Agence de presse » (NAF 924Z) qui peut correspondre :
  - à un journaliste indépendant (352a) ; à un photographe de presse indépendant (465c, 233d) ;
  - à un agent de presse (352a).
- L'activité « Commerce de détail de viandes et produits à base de viande » (NAF 522C) qui peut concerner :
  - les bouchers (215b, 233b) ;
  - les charcutiers (215c, 233b) ;
  - les commerçants en lapins et volailles (222a, 222b, 233c).

### La taille de l'entreprise

- Les personnes exerçant les professions des catégories 31 et 35 sont classées dans leur rubrique, indépendamment du nombre de salariés employés. Par exemple, un notaire sera toujours classé dans la rubrique 312b - Notaires, quel que soit le nombre de salariés qu'il emploie dans son étude.
- Les agriculteurs sont classés selon la taille et l'orientation principale de leur exploitation (voir tableau pages 49 et 50). Pour les viticulteurs, arboriculteurs, horticulteurs, maraîchers et éleveurs d'herbivores, la région d'exploitation est également prise en compte. Les entrepreneurs de travaux agricoles à façon (122a), les exploitants forestiers indépendants (122b) et les patrons pêcheurs et aquaculteurs (122c) sont classés dans la catégorie 12 - Agriculteurs sur moyenne exploitation. Toutefois, ceux qui emploient 10 salariés ou plus sont classés dans la catégorie 23 (selon la taille de l'entreprise dans les rubriques 233b, 232a, 231a).
- Les autres indépendants employant de 0 à 9 salariés sont classés en artisans, commerçants ou dans les rubriques de professions intermédiaires selon leur activité. Si le nombre de salariés est supérieur ou égal à 10, ils sont classés dans la catégorie 23 « Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus ».
- Par exception, certaines professions, en raison de leur importance financière, sont toujours classées dans la catégorie 23 « Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus » même si le nombre de salariés employés est inférieur. Par exemple :
  - Un armateur employant de 0 à 49 salariés est codé en 233b ;
  - Un banquier ou un agent de change, un promoteur immobilier employant 0 à 49 salariés sont codés en 233d ;
  - Un administrateur de holding ou de groupe industriel, un PDG sont toujours classés dans la rubrique 231a.

### **Les clivages au sein des salariés : la classification professionnelle et le statut de l'établissement employeur (public/privé)**

#### La classification professionnelle

Pour les salariés des groupes 3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures, 4 - Professions intermédiaires, 5 - Employés

et 6 - Ouvriers, les grandes stratifications de la nomenclature sont fondées sur l'appellation de profession et sur la classification professionnelle.

Dans certains cas, l'appellation de profession suffit à situer un individu dans la hiérarchie des groupes socioprofessionnels (médecin, expert comptable, etc.). En général, toutefois, il est nécessaire de synthétiser plusieurs informations pour repérer correctement le premier chiffre du code de profession. La première d'entre elles est la classification professionnelle. Cette variable correspond aux principaux niveaux de qualification des conventions collectives pour les salariés d'entreprise, et aux catégories A, B et C pour les salariés de la fonction publique.

Lorsque l'on ne connaît pas la position dans la grille de classification professionnelle, des informations supplémentaires telles que l'indice, le grade ou le corps peuvent être nécessaires au chiffrage.

#### Le statut de l'établissement employeur : public / privé

Pour les salariés des groupes 3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures, 4 - Professions intermédiaires et 5 - Employés, la nomenclature s'appuie sur la distinction public / privé. Le secteur de l'Etat et des collectivités locales doit être compris dans un sens assez restrictif, il comprend notamment :

- les ministères et leurs services,
- les communes, départements, régions et leurs services,
- les hôpitaux publics et l'ensemble de l'Assistance Publique,
- les CROUS, les centres de FPA et autres organismes rattachés à l'enseignement public, les offices de HLM,
- l'ANPE,
- la Poste,
- le personnel à statut public de France-Télécom,
- les ports et aéroports dépendant de chambre de commerce.

Dans certaines activités économiques, principalement la recherche, l'enseignement, l'action sociale, culturelle ou sportive, on considère comme relevant du public les salariés dont l'employeur est une mutuelle, une association loi 1901, une fondation etc. Ainsi, l'enseignement privé sous contrat et une partie de l'enseignement privé hors contrat relèvent, dans la nomenclature, du

secteur public. Mais ce secteur ne comprend pas les entreprises publiques et nationalisées (SNCF, RATP, EDF-GDF, France-Télécom hors statut public, Aéroports de Paris, Ports autonomes, etc.).

Afin de limiter le nombre de rubriques, la distinction public / privé n'a pas été retenue de façon systématique. En particulier, les rubriques d'infirmiers, d'aides-soignants ou d'assistantes sociales comprennent aussi bien des salariés du public que du privé. Les rubriques de techniciens sont également mixtes, à l'exception de la rubrique 472d - « Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales » réservée au secteur public, et des rubriques 478a, 478b et 478c réservées au secteur privé. La séparation n'est pas effectuée pour les agents de maîtrise et les ouvriers (seuls les personnels de ménage ou de service exerçant dans les écoles ou hôpitaux sont distingués).

### **Le clivage artisanal/industriel au sein des ouvriers**

Les ouvriers qualifiés (catégories 62 et 63) et non qualifiés (catégories 67 et 68) sont distingués selon leur type d'activité : industriel ou artisanal. La distinction entre ces deux types d'activité ne s'appuie pas sur la taille de l'entreprise, mais sur l'intitulé de profession : par exemple, un plombier est un ouvrier de type artisanal, même s'il travaille pour Gaz de France. Néanmoins, les catégories d'ouvriers de type artisanal sont majoritairement composées d'ouvriers seuls ou en petite équipe, et souvent pour le compte d'une entreprise artisanale.

Pour les professions d'entretien, d'installation et de maintenance, la distinction s'appuie sur la nature de l'équipement sur lequel s'exerce l'activité. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'équipements industriels ou de matériels dont l'entretien s'effectue sur un lieu de production (matériel lourd de transport), l'activité est classée comme industrielle. A l'inverse, lorsqu'il s'agit d'équipements non industriels (véhicules automobiles, machines de bureau, etc.) ou d'équipements (ascenseurs d'immeuble) entretenus sur site non industriel, l'activité est classée comme artisanale.

## **Activité économique**

### **Entreprise et établissement**

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour

produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :

l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;  
l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

### **Activité économique**

L'activité économique d'une unité de production est le processus qui conduit à la fabrication d'un produit ou à la mise à disposition d'un service. La nomenclature des activités économiques en vigueur en France est la nomenclature d'activités française (NAF).

Dans la plupart des statistiques, on repère l'activité principale d'une entreprise ou d'une unité locale ou d'un établissement, il s'agit alors d'un classement par secteur.

Dans les statistiques relatives à la population active ou à l'emploi par activité, les individus sont classés selon l'activité principale de l'établissement qui les emploie. Cet établissement peut être différent de celui où ils travaillent, en particulier pour les intérimaires, les salariés des entreprises de nettoyage, de service de maintenance de matériel.

### **La NAF**

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis 1993 est la nomenclature d'activités française (NAF), qui reprend tous les niveaux de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév 1). La NAF comporte cinq niveaux : 17, 31, 62, 224, et 712 postes. Pour les besoins de l'analyse économique l'Insee a développé en 1994 une nomenclature agrégée de 16, 36, et 114 postes : la NES, nomenclature économique de synthèse.

Une version révisée de la NAF (NAF rév.1) est en vigueur depuis le 1er janvier 2003.

## **Revenus**

Les concepts de revenus retenus correspondent à ceux utilisés pour la déclaration fiscale permettant le calcul de l'impôt sur le revenu. Il s'agit donc d'un revenu annuel. On collecte par ailleurs le nombre de mois travaillés.

## Formation et diplômes

### Formation

On distingue la formation initiale et la formation continue. La formation initiale recouvre toutes les études primaires, secondaires, techniques, supérieures ainsi que l'apprentissage, dans la mesure où il n'y a pas eu d'interruption de plus d'un an, sauf pour raison de santé, service national ou cas de force majeure. La formation continue inclut toutes formations suivies en dehors de la formation initiale. Elle comprend par exemple les formations suivies dans le cadre de l'entreprise. Trois types de formation suivie après la fin des études initiales font l'objet d'un questionnement approfondi : la dernière formation suivie en entreprise, l'ensemble des formations de plus de 30 heures (sans autre contrainte) sur les 5 dernières années (on pose des questions plus précises sur la plus ancienne), la formation en alternance la plus récente.

### Diplômes

Dans la majorité des tableaux de cet Insee Résultats, on distingue 7 niveaux de diplôme :

- Aucun diplôme
- CEP
- BEPC
- CAP, BEP ou équivalent
- BAC ou équivalent
- BAC + 2
- Supérieur à BAC + 2

L'information collectée dans l'enquête est cependant beaucoup plus riche. D'une part, on recense les diplômes obtenus année scolaire après année scolaire. On connaît ainsi l'ensemble des diplômes obtenus pendant la formation initiale et pas seulement le plus élevé. D'autre part, chaque diplôme obtenu est repéré dans une nomenclature de 55 postes. L'ensemble de ces informations permet de calculer le plus haut diplôme obtenu dans la nomenclature agrégée en 7 postes mais aussi de construire des variables plus précises sur certaines périodes de la scolarité : niveaux d'études dans l'enseignement général, dans l'enseignement technique, dans l'enseignement supérieur, orientations en fin d'école primaire, en fin de collège, etc.

## Spécialités de formation

Les spécialités de formation sont codées dans la nomenclature officielle des spécialités de formations validée par le Conseil national de l'information statistique. Concrètement, un menu déroulant de plus d'un millier d'intitulés de spécialité était proposé, dans lequel l'enquête désignait celui correspondant à sa formation. Dans le cas où aucun des intitulés ne convenait, une carte-codes proposant des intitulés plus généraux lui était présentée.

## Comparabilité des concepts dans le temps

Les comparaisons temporelles se heurtent toujours au problème de la comparabilité des concepts. Des nomenclatures, comme celles des professions, des activités économiques ou des diplômes, peuvent difficilement traverser les décennies sans subir des changements. Le mode d'interrogation (le passage d'un questionnaire papier à un questionnaire informatisé) impose aussi des aménagements et permet des améliorations. Les différences entre les deux dernières enquêtes ont été signalées plus haut. Dans les traitements sur les données, on s'est efforcé de construire des variables aussi proches que possible de celles de 1993. Dans chacun des tableaux, on a précisé les problèmes de comparabilité rencontrés. Dans certains cas, ils n'ont pu être résolus et le tableau de l'édition de 1993 n'a pas été reconstruit : c'est le cas des tableaux I30, I31, C02, C07, C08, C09, P01, P02, P03, P04, P05, P06, P07, P08, G01, G02, G03, S02 de l'Insee Résultat n°98-99-100. Dans d'autres cas, il a semblé intéressant de compléter les tableaux de 1993 par des tableaux supplémentaires : c'est le cas pour les tableaux de IR1P3T06 à IR1P3T16. Enfin, les limites d'âge définissant le champ de l'enquête en 2003 diffèrent de celles de 1993 : de 20 à 4 ans, le champ a été porté à 18-65 ans. Le champ des tableaux a été élargi en conséquence, incluant souvent une tranche finale 60-65 ans au lieu de 60-64 ans en 1993.

## Bibliographie indicative des travaux effectués à partir des enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle

### Mobilité sociale

BERTAUX Daniel, « L'hérédité sociale en France », *Économie et Statistique*, n° 9, février 1970 ? Insee.

BERTAUX Daniel, « Mobilité sociale biographique. Une critique de l'approche transversale », *Revue française de sociologie*, 15(3), 1974.

BERTAUX Daniel, *La mobilité sociale*, Hatier, collection « Profil », 1985.

BLUM Alain, DE LA GORCE Gilles, THELOT Claude, « Mobilité sociale et migration géographique », *Population*, 40 (3), 1985.

BREEN Richard (editor), *Social Mobility in Europe*, Oxford University Press, 2004.

CHAUVEL Louis, « Classes et générations : l'insuffisance des hypothèses de la théorie de la fin des classes sociales », *Actuel Marx*, n° 26, 1999.

CHAUVEL Louis, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

DARBEL Alain, « L'évolution récente de la mobilité sociale », *Économie et Statistique*, n° 71, octobre 1975, Insee.

DE SINGLY François, « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et Statistique*, n° 142, 1982, Insee.

DE SINGLY François, THELOT Claude, « Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs », *Revue Française de Sociologie*, 27(1), 1986.

DE SINGLY François, THELOT Claude, *Gens du privé, gens du public. La grande différence*, Dunod, 1989.

DUPAYS Stéphanie, « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », in *Données sociales*, 2006, Insee.

ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « Intergenerational Class Mobility in Three Western European Societies : England, France, and Sweden », *British Journal of Sociology*, 30, 1979.

ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « Social fluidity in industrial nations : England, France and

Sweden », *British journal of sociology*, 33(1), 1982.

ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « Intergenerational class mobility and the convergence thesis : England, France and Sweden », *British journal of sociology*, 34(3), 1983.

ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., « Commonality and variation in social fluidity in industrial nations, Part 1 : A model for evaluating the " FJH hypothesis " », *European Sociological Review*, 3, 1987.

ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., « Commonality and variation in social fluidity in industrial nations, Part 2 : The model of core social fluidity applied », *European Sociological Review*, 3, 1987.

ERIKSON Robert, GOLDTHORPE John H., *The constant flux. A study of class mobility in industrial societies*, Clarendon Press, 1992.

FORSE Michel, « La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales », *Revue de l'OFCE*, n° 63, octobre 1997.

GOLDTHORPE John H., « Le « noyau dur » : fluidité sociale en Angleterre et en France dans les années 70 et 80 », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), 1995.

GOLDTHORPE John H., PORTOCARERO Lucienne, « La mobilité sociale en France, 1953-1970 : un nouvel examen », *Revue Française de Sociologie*, 22(2), 1981.

GOLLAC Michel, LAULHE Pierre, « La mobilité sociale », in *Données sociales*, 1987, Insee.

GOLLAC Michel, LAULHE Pierre, « La transmission du statut social - l'échelle et le fossé », *Économie et Statistique*, n° 199-200, mai-juin 1987, Insee.

GOLLAC Michel, LAULHE Pierre, « Les composantes de l'hérédité sociale », *Économie et Statistique*, n° 199-200, mai-juin 1987, Insee.

GOLLAC Michel, LAULHE Pierre, « Lignée paternelle, lignée maternelle : un rôle voisin dans l'hérédité sociale », *Économie et Statistique*, n° 199-200, mai-juin 1987, Insee.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Changer de place en France aujourd'hui », *Sciences Humaines*, n° 45, décembre 1994.

- GOUX Dominique, MAURIN Éric, « Origine sociale et destinée scolaire : l'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes FQP », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), 1995.
- GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Meritocracy and social heredity in France: some aspects and trends », *European Sociological Review*, 13(2), 1997.
- GOUX Dominique, MAURIN Eric, « La mobilité sociale en France », in *Données sociales*, 1996, Insee.
- GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Économie et Statistique*, n° 306, 1997, Insee.
- GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine », *Économie et Statistique*, n° 306, 1997, Insee.
- GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Who Marries whom in France. An analysis of the Cohorts born between 1934 and 1978 », in *Who Marries Whom ?*, H.P. Blossfeld et A. Tinn (editors), Oxford University Press, 2003.
- HAUSER Robert M., « Vertical class mobility in England, France and Sweden », *Acta Sociologica*, 27, 1984.
- ISHIDA Hiroshi, MULLER Walter, RIDGE John M., « Class origin, class destination, and education : a cross-national study of industrial nations », *American Journal of Sociology*, 101, 1995.
- LEFRANC Arnaud, TRANNOY Alain, « Intergenerational Earnings Mobility in France : is France more mobile than the US ? », *Annales d'Économie et Statistique*, n° 78, 2005.
- LEFRANC Arnaud, PISTOLESI Nicolas, TRANNOY Alain, « Une réduction de l'inégalité des chances dans l'obtention du revenu salarial en France ? », *Revue d'Économie Politique*, 2006.
- LEGE Bernard, « Les castors de la Monnaie », *Terrain*, n° 9, octobre 1987.
- LEVY Michel-Louis, THELOT Claude, « Grands-parents, parents, enfants », *Population et Sociétés*, n° 174, novembre 1983.
- MAYER Nonna, « Une filière de mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale », *Revue Française de Sociologie*, 18, 1977.
- MERLLIE Dominique, « Les nouvelles tendances de la mobilité sociale », in *L'état de la France 1996-1997*, Paris, La Découverte, 1996.
- MERLLIE Dominique, « Mobilité sociale », *Les cahiers français*, n° 291, mai-juin 1999.
- MERLLIE Dominique, « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », in Thierry Blöss (éd.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2002.
- MERLLIE Dominique, « Mobilité sociale. Grandes tendances », in *L'état de la France 2002*, Paris, La Découverte, 2002.
- MERLLIE Dominique, « Quelle mobilité sociale au-delà des transformations de la structure sociale ? » in *Initiative individuelle et formation*, Fabienne Berton et al. (éditeurs), Paris, L'Harmattan, 2004 (Cahiers du GRIOT).
- MERLLIE Dominique, PREVOT Jean, *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »), 1997.
- ROBINSON Robert V. et GARNIER Maurice A., « Class reproduction among men and women in France: Reproduction theory on its home ground », *American Journal of Sociology*, 91, 1985.
- PINET Nicole, « Mobilité sociale : le poids de l'ascendance », *Ecoflash*, n° 31, septembre 1988.
- POHL Richard, SOLEILHAVOUP Jeanine, « La transmission du statut social à travers deux ou trois générations », *Économie et Statistique*, n° 144, mai 1982, Insee.
- PORTOCARERO Lucienne, *Social Mobility in Industrial Societies: Women in France and Sweden*, Stockholm, Almquist & Wiksel, 1987.
- PORTOCARERO Lucienne, « Social fluidity in France and Sweden », *Acta Sociologica*, 26, 1983.
- PORTOCARERO Lucienne, « Social Mobility in Industrial Nations: Women in France and Sweden », *Sociological Review*, 31, 1983.
- PORTOCARERO Lucienne, « Social Mobility in France and Sweden: Women, marriage and work », 28, *Acta Sociologica*, 1985.
- POUGET Julien, FOUGERE Denis (2004) : « L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique », Complément au Rapport sur la diversité dans la fonction publique remis par Madame Dominique Versini au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, La Documentation Française, Paris.
- POUGET Julien (2005), « La fonction publique : vers plus de diversité ? », in *France, Portrait Social*, édition 2005-2006, Insee.

- PRADERIE Michel, « Héritage social et chances d'ascension », in Darras, *Le partage des bénéfices*, Minuit, 1966.
- PRADERIE Michel, SALAIS Robert, « Une enquête sur la formation et la qualification des Français (1964) : La mobilité sociale en France ; liaison entre la formation reçue et l'activité professionnelle », *Études et conjoncture*, n° 2, février 1967.
- TACHIBANAKI Toshiaki, « Mobilité sociale et formation en France », *Annales de l'Insee*, n° 28, octobre-décembre 1977.
- THELOT Claude, « Mobilité sociale et formation en France : commentaire sur l'article de Tachibanaki », *Annales de l'Insee*, n° 28, octobre-décembre 1977.
- THELOT Claude, « Origine et position sociales : faits et interprétation », *Économie et Statistique*, n° 81-82, septembre-octobre 1976, Insee.
- THELOT Claude, « Les fils de cadres qui deviennent ouvriers », *Revue Française de Sociologie*, 20(2), 1979.
- THELOT Claude, « L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération », *Économie et Statistique*, n° 161, décembre 1983, Insee.
- THELOT Claude, « La mobilité sociale », in *Données sociales*, 1984, Insee.
- THELOT Claude, *Tel père, tel fils ?*, Hachette, 1982.
- VALLET Louis-André, « La mobilité sociale des femmes en France. Principaux résultats d'une recherche », in *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, L. Coutrot et C. Dubar (éditeurs), La Documentation Française, Paris, 1992.
- VALLET Louis-André, « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue Française de Sociologie*, 40(1), 1999.
- VALLET Louis-André, DEGENNE Annick, « L'origine sociale des enseignants par sexe et niveau d'enseignement. Évolution entre 1964 et 1997 », *Éducation et Formations*, n° 56, 2000.
- VALLET Louis-André, « Forty Years of Social Mobility in France : Change in Social Fluidity in the Light of Recent Models », *Revue française de sociologie. An annual English selection*, 42, Supplement, 2000.
- VALLET Louis-André, « Change in Intergenerational Class Mobility in France from the 1970s to the 1990s and Its Explanation : An Analysis Following the CASMIN Approach », in *Social Mobility in Europe*, R. Breen (editor), Oxford University Press, 2004.
- ZARCA Bernard, « L'héritage de l'indépendance professionnelle selon les lignées, le sexe et le rang dans la fratrie », *Population*, 48(2), 1993.
- ZARCA Bernard, « L'héritage de l'indépendance professionnelle : un ou plusieurs élus au sein de la fratrie », *Population*, 48(4), 1993.
- ZARCA Bernard, « L'héritage et la mobilité sociale différentielle des frères », *Population*, 50(2), 1995.
- ZARCA Bernard, « L'héritage et la mobilité sociale différentielle des sœurs », *Population*, 50(4-5), 1995.

### Formation continue

- BEHAGEL Luc, « Les seniors entre formation et éviction », *Connaissance de l'emploi*, n° 14, avril 2005.
- BERET Pierre, DUPRAY Arnaud, « Valorisation salariale de la formation professionnelle continue et production de compétences dans le système éducatif : le cas de la France et de l'Allemagne », *Revue Européenne de Formation Professionnelle*, n° 14, 1998.
- BERET Pierre, DUPRAY Arnaud, « La formation professionnelle continue : de l'accumulation de compétences à la validation de la performance », *Formation Emploi*, n° 63, juillet-septembre 1998.
- BERET Pierre, DUPRAY Arnaud, « Allocation et effet salarial de la formation professionnelle continue en France et en Allemagne : une approche en terme d'information », *Économie Publique*, 5(1), juin 2000.
- BERET Pierre, DUPRAY Arnaud, « Qualifications et valorisation salariale de la formation continue en France », in *La Formation professionnelle continue : transformations, contraintes et enjeux*, V. Vandenberghe (éditeur), Académia Bruylant, 2000.
- BERTON Fabienne, PODEVIN Gérard, « 20 ans de formation professionnelle continue : de la promotion sociale à la gestion de l'emploi », *Formation-Emploi*, n° 34, 1991.
- BOLLENOT Corinne, « Les disparités du recours à la formation selon les secteurs d'activité », *Éducation Permanente*, n° 132, décembre 1997.
- CROCQUEY Edwige, « La formation professionnelle continue : des inégalités d'accès et des effets sur la carrière peu importants à court terme », *Premières Synthèses*, n° 107, 1995.

DUBAR Claude, PODEVIN Gérard, « Formation et promotion en France depuis vingt ans », *Bref*, n° 59, 1990, Cereq.

FOUGERE Denis, GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Formation continue et carrières salariales : une évaluation sur données individuelles », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 62, 2001.

GOUX Dominique, « La formation professionnelle continue », *Insee Première*, n° 314, mai 1994.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Les entreprises, les salariés et la formation continue », *Économie et Statistique*, n° 306, 1997, Insee.

LAMBERT Marion, PEREZ Coralie, ZAMORA Philippe, « Formation continue : un accès très inégal », in *Données sociales*, 2002, Insee.

LAULHE Pierre, « La formation continue », *Économie et Statistique*, n° 228, janvier 1990, Insee.

LE STRAT Fatima, « La formation continue en entreprise. Plus de formation pour les salariés des grandes entreprises et du secteur public », *Faits et chiffres*, n° 105, Direction régionale de l'Insee Île-de-France, 2005.

MARCHAND Olivier, THELOT Claude, « Formation de la main-d'œuvre et capital humain en France depuis deux siècles », *Dossiers d'Éducation et Formations*, DEP, Ministère de l'Éducation Nationale, n°80, mars 1997.

MERLE Vincent, « Formation professionnelle : un nouveau compromis social à construire », *Éducation Permanente*, n° 129, 1996.

## Formation initiale

DURU-BELLAT M., KIEFFER A., « La démocratisation de l'enseignement « revisitée » : une mise en perspective historique et internationale des inégalités de chances scolaires en France », *Cahier IREDU-LASMAS*, n° 60, 1999.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, MARRY Catherine, « Les filles, éternelles perdantes face aux formations professionnelles ? », *Revue Suisse des Sciences de l'Éducation*, 22(2), 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Évaluer la démocratisation de l'enseignement : la situation française à l'épreuve des comparaisons internationales », in M. O'Dowd, I. Fägerlind (editors), *Mapping European comparative education perspective*, The Prestige TMR Network, Institute of International Education, Stockholm University, 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Inequalities in educational opportunities in France : educational openness, democratization or shifting barriers ? », *Journal of Education Policy*, 15(3), 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Démocratisation de l'enseignement : une comparaison européenne », *Revue de l'OFCE*, n° 73, 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « La démocratisation de l'enseignement en France : polémiques autour d'une question d'actualité », *Population*, 55(1), 2000.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « The democratization of education in France : controversy over a topical issue », *Population : an English selection*, 13(2), 2001.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Girls in school in France over the twentieth century: investigating the claim of a double gender - class handicap », *Revue Française de Sociologie, an annual English selection*, 44, 2003.

DURU-BELLAT Marie, KIEFFER Annick, « Les deux faces -objective/subjective- de la mobilité sociale », *Sociologie du Travail*, 2006.

ESTRADE Marc-Antoine, « Les inégalités devant l'école : influence du milieu social et familial », *Insee Première*, n° 400, septembre 1995.

ESTRADE Marc-Antoine, MINNI Claude, « La hausse du niveau de formation : la durée des études a doublé en cinquante ans », *Insee Première*, n° 488, septembre 1996.

GARNIER Maurice A. et RAFFALOVICH Lawrence E., « The Evolution of Equality of Educational Opportunities in France », *Sociology of Education*, 57(1), 1984.

MULLER Walter, KARLE Wolfgang, « Social selection in Educational Systems in Europe », *European Sociological Review*, 9(1), mai 1993.

MULLER Walter, « Class inequalities in educational outcomes : Sweden in comparative perspective », in R. Erikson et J.O. Jonsson (editors), *Can education be equalized ?*, Westview Press, Oxford, 1996.

SMITH Herbert L. et GARNIER Maurice A., « Association between Background and Educational Attainment in France », *Sociological Methods & Research*, 14(3), 1986.

TERRAIL Jean-Pierre, « Destin scolaire de sexe : une perspective historique et quelques arguments », *Population*, 47(2), 1992.

THELOT Claude, VALLET Louis-André, « La réduction des inégalités sociales devant l'école

depuis le début du siècle », *Économie et Statistique*, n° 334, 2000, Insee.

## Formation et emploi

AGUETTANT Nathalie, AITKACI Ahmed, « Prospective Emploi-Formation à l'horizon 2005 », *Les dossiers d'Éducation et Formation*, n° 81, mars 1997.

BAUDELLOT Christian, GLAUDE Michel, « Les diplômés paient-ils de moins en moins? », in *Données sociales*, 1990, Insee.

BAUDELLOT Christian, GLAUDE Michel, « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant? », *Économie et Statistique*, n° 225, octobre 1989, Insee.

BISAULT Laurent, DESTIVAL Vincent, GOUX Dominique, « Emploi et chômage des « non-qualifiés » en France », *Économie et Statistique*, n° 273, 1994, Insee.

BISCOURP Pierre, « Durée des études, trajectoire scolaire et insertion sur le marché du travail », in *Données sociales*, 2006, Insee.

BOLTANSKI Luc, *Les cadres*, Minuit, 1982.

BOUMAHDJ Rachid, PLASSARD Jean-Michel, « Another look on earnings functions : Testing the demand side », *Economics Letters*, North-Holland, 38, 1992.

BOUMAHDJ Rachid, THOMAS Alban, « Estimation des modèles à deux régimes avec des données de panel », *Annales d'économie et de statistique*, n° 28, octobre 1992.

ÇEZARD, « Les cadres et leurs diplômes », *Économie et Statistique*, n° 42, 1973, Insee.

COUTROT Laurence, KIEFFER Annick, SILBERMAN Roxane, Émergence et devenir du travail peu qualifié, Rapport du Ministère de l'emploi et de la solidarité, Dares, 2003.

COUTROT Laurence, KIEFFER Annick, SILBERMAN Roxane, « Travail non qualifié et changement social » in D. Méda et F. Vennat (éditeurs), *Le travail non qualifié. Permanences et paradoxes*, Paris, La Découverte, Coll. Recherches, 2005.

DAYAN Jean-Louis, ECHARDOUR Annick, GLAUDE Michel, « Les parcours professionnels des immigrés », *Économie et Statistique*, n° 299, 1996, Insee.

DE LOS SANTOS André et FLOCH Jean-Michel, « Les agriculteurs, un groupe social en mutation », *Insee Première*, n° 272, juillet 1993.

DETAPE Yves, « L'emploi des jeunes dans l'industrie », *Les quatre pages des statistiques industrielles*, n° 112, juin 1999.

DUPRAY Arnaud, « The signalling power of education by size of firm and the long term effects on workers' careers », *International Journal of Manpower*, 22(1), 2001.

GIVORD Pauline, GOUX Dominique, « Mass and Class. Persisting Inequalities in Post-Secondary Education in France », in R. Arum et Y. Shavit (éditeurs), *Higher Education Inequalities in Post-Industrial Societies*, Stanford University Press, 2006.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Éducation, expérience, et salaire : tendances récentes et évolution à long terme », *Économie et Prévision*, n° 116, 1995.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « From Education to First Job : The French case », in W. Müller et Y. Shavit (éditeurs.), *From School to Work : A Comparative Study of Educational Qualifications and Occupational Destinations*, Oxford University Press, 1997.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « Le déclin de la demande de travail non qualifié. Une méthode d'analyse empirique et son application au cas de la France », *Revue économique*, 48(5), 1997.

GOUX Dominique, MAURIN Eric, « The decline in Demand for Unskilled Labor : An Empirical Analysis Method and its Application to France », *The Review of Economics and Statistics*, 82(4), 2000.

JAROUSSE Jean-Pierre, MINGAT Alain, « Un réexamen du modèle de gains de Mincer », *Revue Économique*, 37(6), 1986.

LAULHE Pierre, « 1980-1985: les difficultés de l'insertion », *Économie et Statistique*, n° 216, décembre 1988, Insee.

LEFRANC Arnaud, « Salaires relatifs et chômage : une comparaison France - Etats-Unis », *Revue Économique*, 48(5), 1997.

MARRY Catherine, « Femmes ingénieurs : une (ir)résistible ascension ? », *Information sur les sciences sociales*, 28(2), 1989.

PLASSARD Jean-Michel, TAHAR Gabriel, « Théorie du salaire d'efficience et disparités non compensatrices : évaluation à partir de l'enquête FQP », *Économie et Prévision*, n° 92-93, 1990.

RIBOUD M., *Accumulation du capital humain*, Economica, Paris, 1978.

SELZ Marion, THELOT Claude, « L'évolution de la rentabilité salariale de la formation initiale et de l'expérience en France depuis trente-cinq ans », *Population*, 59(1), 2004.

SOFER Catherine, « La répartition des emplois par sexe : capital humain ou discrimination », *Économie et Prévision*, n° 92-93, 1990.

THEVENOT Laurent, « Les disponibilités de main-d'œuvre par profession », *Économie et Statistique*, n° 81-82, septembre-octobre 1976, Insee.

ZARCA Bernard, « Identité de métier et identité artisanale », *Revue Française de Sociologie*, 39(2), 1988.

### **Marchés du travail locaux**

ALLAIRE Gilles, BLANC Michel, LAGRIFFOUL Christiane, « Mobilité et marchés du travail dans les zones rurales », *Inra Sciences Sociales*, n°2-3, mars-mai 1994.

BLANC Michel, AUBERT Francis, DETANG-DESSENDRE Cécile, « Le fonctionnement des marchés du travail ruraux : entre influence du paternalisme et difficultés d'appariement », *Économie Rurale*, n° 250, 1999.

BLANC Michel, LAGRIFFOUL Christiane, « Mobilité et marchés du travail ruraux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, 1996.

GAIGNE Carl, « Appariement et stabilité de la relation d'emploi dans les espaces ruraux », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 5, 2000.

TAHAR Gabriel, « Un test d'interdépendance entre migration et chômage », *Cahiers d'Économie et de Sociologie Rurales*, n° 36, 3e trimestre, 1995.

### **Mobilité professionnelle**

ALONZO Philippe, CHARDON Olivier, « Les salariés non qualifiés ont-ils un avenir professionnel ? », in *Données Sociales*, 2006, Insee.

BAUDELLOT Christian, GOLLAC Michel, « Le salaire du trentenaire », *Économie et Statistique*, n° 304-305, juin 1997, Insee.

BEDUWE Catherine, « Mobilité professionnelle : bilan des approches quantitatives de la mobilité en France », in *Cheminements professionnels et mobilités sociales*, L. Coutrot et C. Dubar (éditeurs), La Documentation Française, Paris, 1992.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Égalité formelle et différenciation des carrières entre hommes et femmes », *Revue de l'Ires*, n° 29, 1998.

CHAPOULIE Simone, « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Économie et Statistique*, n° 331, juin 2000, Insee.

COURGEAU Daniel, « Mobilité : déménagement et emploi », in , F. Ascher (éditeur), *Le logement en questions*, Éditions de l'Aube, 1995.

DIEDERICHS-DIOP Laurence, DUPRAY Arnaud, « Trajectoire initiale et devenir professionnel en seconde partie de carrière » in M.-E Joël., J. Wittwer (coordinateurs), *Économie du vieillissement, Age et Emploi*, L'Harmattan, 2005.

ESTRADE Marc-Antoine, MISSEGUE Nathalie, « Se mettre à son compte et rester indépendant », *Économie et Statistique*, n° 337-338, février 2001, Insee.

FRISCH Jacqueline, « L'importance des diplômes pour la promotion », *Économie et Statistique*, n° 21, mars 1971, Insee.

GARNIER Maurice A., HAZELRIGG Larry, « La mobilité professionnelle en France comparée à celle d'autres pays », *Revue française de sociologie*, 15(3), 1974.

HALLER Max, KONIG Wolfgang, KRAUZE Peter, KURZ Karin, « Patterns of career mobility and structural positions in advanced capitalist societies : a comparison of men in Austria, France and the United States », *American Sociological Review*, 50, 1985.

KONIG Wolfgang, « Employment and career mobility of women in France and the Federal Republic », *International journal of sociology*, 17(1-2), 1987.

KONIG Wolfgang, MULLER Walter, « Educational systems and labour markets as determinants of worklife mobility in France and West Germany : A comparison of men's career mobility, 1965-1970 », *European Sociological Review*, 2, 1986.

LAULHE Pierre, « La mobilité de la main-d'œuvre : l'empreinte de la crise » in *Données sociales*, 1990, Insee.

LAULHE Pierre, « Se mettre à son compte : des installations plus nombreuses, mais plus fragiles », *Économie et Statistique*, n° 209, avril 1988, Insee.

LAULHE Pierre, « Se mettre à son compte : les cadres et les jeunes plus nombreux qu'avant » in *Données Sociales*, 1990, Insee.

POHL Richard, SOLEILHAVOUP Jeanine, « Entrées des jeunes et mobilité des moins jeunes », *Économie et Statistique*, n° 134, juin 1981, Insee.

PRADERIE Michel, « Changements d'emploi et changements dans l'emploi », in Darras, *Le partage des bénéficiaires*, Minuit, 1966.

PRADERIE Michel, « La mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964 », *Études et conjoncture*, n° 10, octobre 1966.

THELOT Claude, « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *Économie et Statistique*, n° 51, décembre 1973, Insee.

THELOT Claude, « La mobilité professionnelle » in *Données sociales*, 1974, Insee.

THELOT Claude, « La mobilité du travail en France depuis 25 ans », *Actes du colloque AFSE*, 1986.

VALLET Louis-André, « Diplôme féminin et carrière masculine : le sens d'une corrélation », *Revue Française de Sociologie*, 36(1), 1995.

#### **Et aussi :**

BAUDELLOT Christian, « L'âge rend-il plus savant ? Un exemple de biais de réponse dans les enquêtes », in *Les ménages. Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, Insee, 1989.

GOUX Dominique, « Formation et qualification professionnelle : l'enquête FQP 1993 », *Courrier des statistiques*, n° 63, octobre 1992, Insee.

KRAMARZ Francis, « Déclarer sa profession », *Revue Française de Sociologie*, 32(1), 1991.

THEVENOT Laurent, « Les enquêtes Formation et Qualification Professionnelle et leurs ancêtres

français », in J. Affichard (dir.), *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Paris, Insee - Economica, 1987.

THEVENOT Laurent, « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales E.S.C.*, novembre-décembre, n° 6, 1990.

« L'enquête FQP de 1970 », D32, *Les collections de l'Insee*, 1974.

« Mobilité professionnelle, enquête FQP 1977 », D91, *Les collections de l'Insee*, 1982.

« Formation, mobilité sociale, salaires, enquête FQP 1977 », D93, *Les collections de l'Insee*, 1983.

« Mobilité professionnelle, enquête FQP 1985 », D121, *Les collections de l'Insee*, 1987.

« Mobilité sociale, enquête FQP 1985 », D126, *Les collections de l'Insee*, 1988.

« Formation, enquête FQP 1985 », D129, *Les collections de l'Insee*, 1988.

« Mobilité professionnelle et mobilité géographique, enquête FQP 1993 », *Insee Résultats*, Série Emploi-Revenus, n° 69-70-71, 1995.

« Mobilité sociale », *Insee Résultats*, Série Emploi-Revenus, n° 86-87-88 et n° 89-90-91, 1995.

« Formation et Salaires », *Insee Résultats*, Série Emploi-Revenus, n° 98-99-100, 1995.

# Les données essentielles

## Synthèse des résultats

En 2003, parmi les personnes âgées de 25 à 65 ans, le nombre de celles possédant un diplôme de l'enseignement supérieur, quel qu'il soit, dépasse celui des personnes ne possédant aucun diplôme. Tel n'était pas le cas il y a 10 ans. En 2003, ce sont ainsi 2,9 millions d'hommes et

3,3 millions de femmes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 21 et 23 % respectivement de l'ensemble des Français de 25 à 65 ans. Dans cette population, les hommes sans diplôme ne sont plus que **2,8** millions et les femmes sans diplôme 2,6 millions.

Répartition de la population masculine selon le niveau de diplôme

En milliers				
	De 25 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 à 65 ans	Ensemble
Sans diplôme	988	837	960	<b>2 785</b>
Certificat d'études	36	238	982	<b>1 256</b>
BEPC seul	329	405	402	<b>1 137</b>
CAP, BEP	1 535	1 235	1 236	<b>4 006</b>
Bac	938	415	498	<b>1 850</b>
Bac + 2 ans	681	283	224	<b>1 188</b>
Diplôme supérieur à Bac +2	908	356	460	<b>1 725</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 415</b>	<b>3 770</b>	<b>4 763</b>	<b>13 948</b>

Champ : Français âgés de 25 à 65 ans ayant terminé leurs études initiales.  
Lecture : en 2003, 988 000 Français âgés de 25 à 39 ans et ayant terminé leurs études initiales sont sans diplôme.

Répartition de la population féminine selon le niveau de diplôme

En milliers				
	De 25 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 à 65 ans	Ensemble
Sans diplôme	796	806	1 016	<b>2 619</b>
Certificat d'études	51	268	1 151	<b>1 470</b>
BEPC seul	415	536	512	<b>1 463</b>
CAP, BEP	1 275	954	1 109	<b>3 338</b>
Bac	1 077	611	598	<b>2 286</b>
Bac + 2 ans	882	404	306	<b>1 593</b>
Diplôme supérieur à Bac +2	1 016	336	341	<b>1 692</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 512</b>	<b>3 916</b>	<b>5 033</b>	<b>14 461</b>

Champ : Françaises âgées de 25 à 65 ans ayant terminé leurs études initiales.  
Lecture : en 2003, 796 000 Françaises âgées de 25 à 39 ans et ayant terminé leurs études initiales sont sans diplôme.

**Les diplômés du supérieur long sont souvent cadres**

Diplôme et situation professionnelle des hommes

En milliers					
	Aucun diplôme, CEP, BEPC	CAP, BEP	Bac	Bac+ 2	Diplôme supérieur
Agriculteur exploitant	138	184	75	26	10
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	270	317	104	38	50
Cadre	231	176	325	334	1 120
Profession intermédiaire	649	798	576	541	259
Employé	605	372	245	93	53
Ouvrier	1756	1 484	239	42	15
<b>Ensemble</b>	<b>3648</b>	<b>3 331</b>	<b>1 565</b>	<b>1 074</b>	<b>1 507</b>

Champ : Français âgés de 25 à 65 ans ayant terminé leurs études initiales et actifs occupés en 2003.  
Lecture : en 2003, 138 000 agriculteurs exploitants âgés de 25 à 65 ans et actifs occupés n'avaient aucun diplôme.

Diplôme et situation professionnelle des femmes

En milliers					
	Aucun diplôme, CEP, BEPC	CAP, BEP	Bac	Bac+ 2	Diplôme supérieur
Agriculteur exploitant	98	60	22	4	6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	119	114	51	19	18
Cadre	73	49	152	144	725
Profession intermédiaire	328	274	597	836	475
Employé	1 757	1 501	776	290	147
Ouvrier	516	256	63	16	10
<b>Ensemble</b>	<b>2 892</b>	<b>2 253</b>	<b>1 662</b>	<b>1 309</b>	<b>1 381</b>

Champ : Françaises âgées de 25 à 65 ans ayant terminé leurs études initiales et actives occupées en 2003.  
Lecture : en 2003, 98 000 agricultrices exploitantes âgées de 25 à 65 ans et actives occupées n'avaient aucun diplôme.

Les trois quarts des hommes ayant obtenu un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat plus de 2 ans sont cadres supérieurs, soit 1,1 million d'hommes cadres. Seule la moitié des femmes ayant décroché un diplôme de ce niveau sont cadres supérieurs, soit 0,7 million de femmes cadres. Les hommes sans diplôme et occupant un emploi sont majoritairement ouvriers (61 %) et les femmes sans diplôme sont majoritairement employées (47 %).

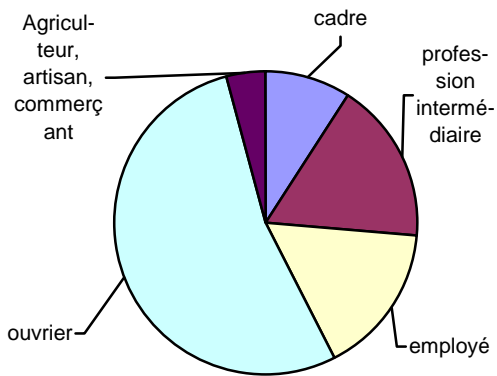
**Les hommes commencent leur carrière comme ouvrier, les femmes comme employée**

Parmi les hommes âgés de 18 à 65 ans, 7,8 millions étaient ouvriers lors de leur premier emploi, soit 53 % des hommes ayant déjà

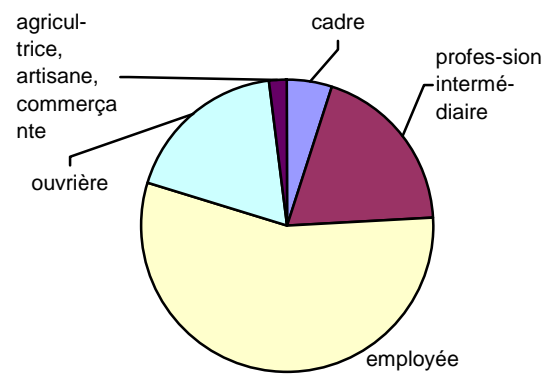
travaillé. Les femmes quant à elles débutent leur carrière comme employée. C'est le cas de 8,1 millions de celles ayant actuellement entre 18 et 65 ans et ayant déjà travaillé, soit 55 %.

Un peu plus de 11 millions de femmes travaillaient dans le secteur tertiaire lors de leur premier emploi, soit 76 % des femmes âgées de 18 à 65 ans ayant déjà travaillé. Pour les hommes, cette proportion est de 52 %. C'est chez les personnes ayant un diplôme supérieur à bac+2 que la part du tertiaire est la plus forte dans le premier emploi : respectivement 81 et 90 % pour les hommes et les femmes, alors qu'elle n'est que de **37** et **57** % pour les personnes sans diplôme.

### Le premier emploi des hommes

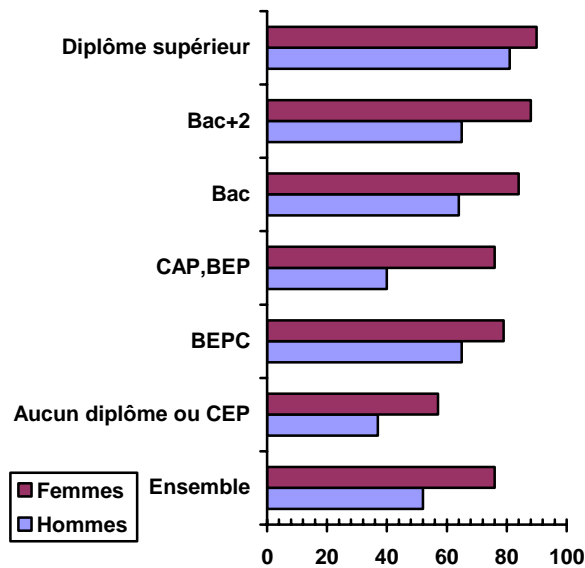


### Le premier emploi des femmes



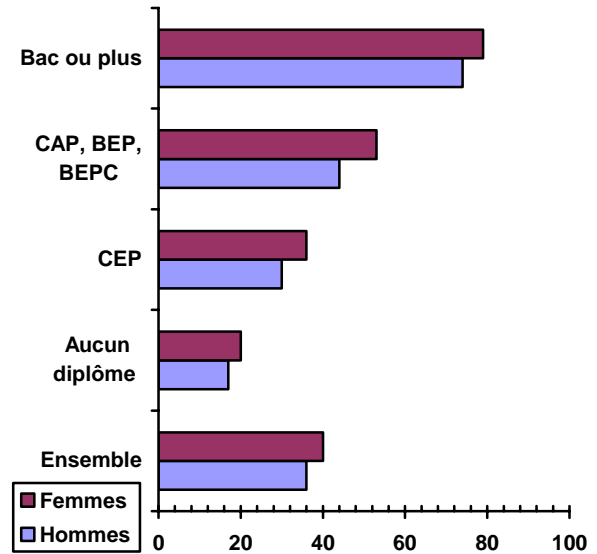
Champ : Français âgés de 18 à 65 ans ayant déjà travaillé.  
Lecture : parmi les hommes âgés de 18 à 65 ans ayant déjà travaillé, 53 % étaient ouvriers lors de leur premier emploi.

### Part du secteur tertiaire au premier emploi



Champ : Français âgés de 25 à 65 ans ayant terminé leurs études initiales et ayant déjà travaillé.  
Lecture : en 2003, 90 % des femmes âgées de 18 à 65 ans, ayant déjà travaillé, ayant fini leurs études initiales et ayant un diplôme supérieur à bac+2 étaient dans le secteur tertiaire lors de leur premier emploi.

### Part des individus ayant un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat selon le diplôme du père



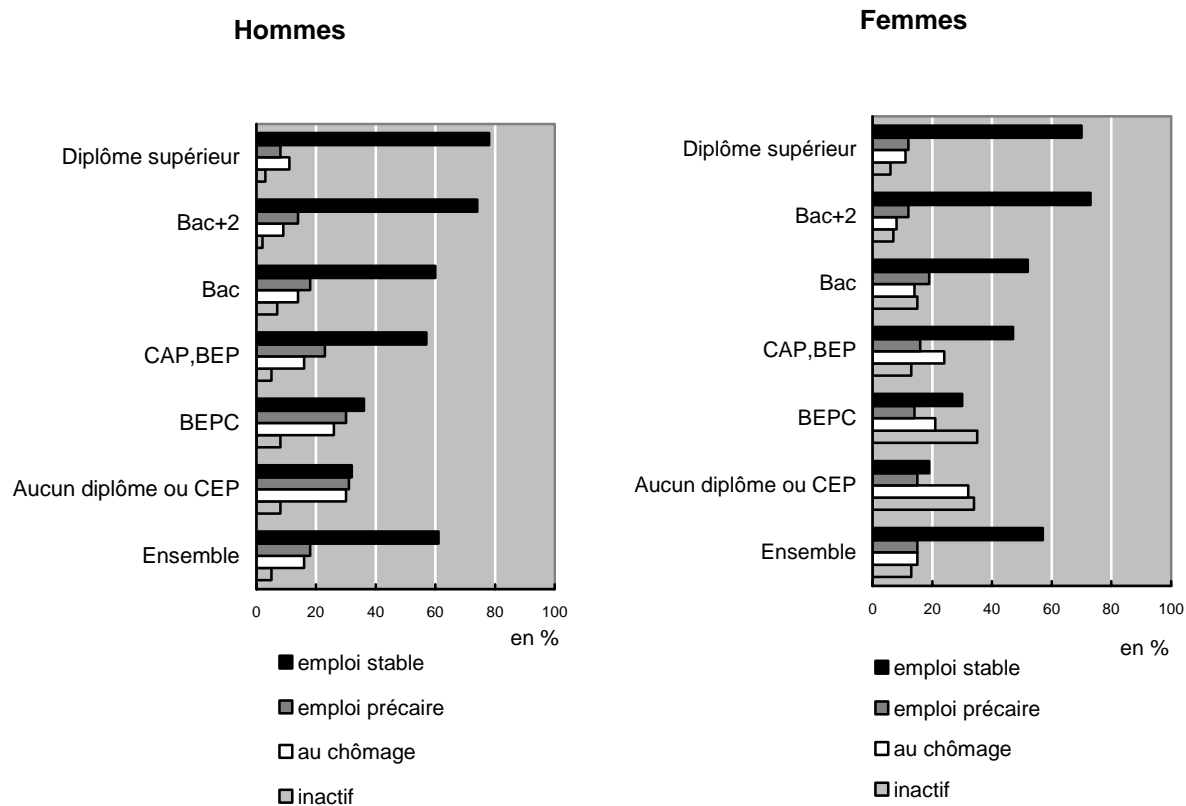
Champ : Français âgés de 25 à 59 ans ayant terminé leurs études initiales.  
Lecture : parmi les femmes âgées de 25 à 59 ans, ayant terminé leurs études initiales et dont le père a un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat, 83 % ont obtenu un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat.

La réussite scolaire est très différente selon que l'on a un père diplômé ou pas. Les personnes dont le père n'a pas de diplôme sont encore peu nombreuses à décrocher un diplôme du niveau baccalauréat ou au-delà : 17 % des hommes et 20 % des femmes de 25 à 59 ans dont le père est sans diplôme ont obtenu leur baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur, contre 74 % des hommes et 79 % des femmes dont le père a lui-même eu le bac ou plus. Plus généralement, plus le diplôme du père est élevé, plus on a de chances d'avoir soi-même un diplôme élevé.

### Six personnes sur dix ayant terminé leur formation initiale entre 1998 et 2003 sont en emploi stable

La majorité des personnes ayant terminé leur formation initiale entre 1998 et 2003 étaient en emploi stable en 2003 (61 % des hommes et 57 % des femmes), les autres se répartissant entre inactivité, chômage et emploi précaire. Le taux d'emplois stables est de 32 % pour les hommes sans aucun diplôme et 19 % pour les femmes. Il est, respectivement, de 78 et 70 % pour les hommes et les femmes ayant un diplôme supérieur à bac+2.

## Occupation en 2003 selon le niveau de diplôme des individus ayant fini leur formation initiale entre 1998 et 2003



Champ : Français âgés de 18 à 65 ans, ayant achevé leur formation initiale entre 1998 et 2003.

Lecture : parmi les hommes ayant terminé leur formation initiale entre 1998 et 2003, titulaires d'un diplôme de niveau supérieur à bac+2, 78 % sont en emploi stable en 2003, 11 % sont au chômage, 8 % sont en emploi précaire et 3 % sont inactifs.

---

## Présentation du Cédérom

---

Ce cédérom est consacré à la formation et aux salaires. Les résultats relatifs à la mobilité professionnelle, à la mobilité géographique et à la mobilité sociale feront l'objet d'une publication ultérieure.

Pour l'essentiel, les tableaux de ce cédérom s'inspirent de ceux figurant dans l'Insee Résultat n°98-99-100 publié à partir des résultats de l'enquête de 1993.

### Organisation du cédérom

Le cédérom est organisé en trois rubriques principales :

1 - La rubrique **Données** permet l'accès aux tableaux de données proposés aux formats .ivt pour Beyond 20/20® et .xls pour Excel.

Les données des 58 tableaux au format Beyond 20/20® sont accompagnées d'une documentation complète, accessible de manière interactive. Le choix de ce format entraîne l'ouverture automatique du browser (visualisateur) Beyond 20/20® (uniquement pour PC).

Le **guide de prise en main** Beyond 20/20® disponible sur le cédérom permet de vous familiariser avec les principales fonctions du browser.

La fonction d'exportation proposée dans de nombreux formats txt, csv, dbf, htm facilite la récupération des données sous d'autres logiciels ou interfaces.

Si vous copiez les tableaux au format xls sur votre poste de travail, pensez à modifier leur propriété en supprimant le droit en lecture seule.

Pour toute information complémentaire concernant les formats, l'installation et la désinstallation des fichiers, consultez le fichier lisez-moi.txt à la racine du cédérom.

2 - La rubrique **Publications** contient une bibliographie indicative des travaux effectués à partir des enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle ainsi que l'image complète de ce fascicule au format .pdf, lisible grâce à l'interface du logiciel Acrobat Reader® (V4).

Attention, les fichiers au format PDF présents sur ce cédérom doivent être lus avec la version 4 d'Acrobat Reader® ; ils ne sont pas compatibles avec une version antérieure.

3 - La rubrique **Documentation** donne un accès à la méthodologie, aux définitions et concepts utilisés dans l'enquête, ainsi qu'à la liste des variables utilisées dans les tableaux. Elle contient aussi le questionnaire de l'enquête (au format .pdf).

Pour tout problème d'installation du cédérom, une hotline est à votre disposition :

Hot Line : **01 41 17 62 69**

## **Liste des tableaux**

N° du tableau en 2003	Intitulé	Équivalent en 1993
<b>Formation initiale</b>		
<b>IR1P1T01</b>	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale selon le sexe et l'âge quinquennal	<b>I01 + E01</b>
<b>IR1P1T02</b>	Diplôme détaillé le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I02 + E02</b>
<b>IR1P1T03</b>	Niveau de formation générale initiale atteint (enseignements primaire et secondaire)	<b>I03 + E03</b>
<b>IR1P1T04</b>	Niveau de formation technique ou professionnelle atteint (hors enseignement supérieur)	<b>I04</b>
<b>IR1P1T05</b>	Niveau de formation supérieure atteint	<b>I05</b>
<b>IR1P1T06</b>	Occupation à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I06</b>
<b>IR1P1T07</b>	Groupe socioprofessionnel à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I07</b>
<b>IR1P1T08</b>	Statut détaillé à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I08</b>
<b>IR1P1T09</b>	Statut détaillé de l'enquêté et taille de l'entreprise à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I09</b>
<b>IR1P1T10</b>	Secteur d'activité de l'établissement (NAF93 - 4 postes) à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I10</b>
<b>IR1P1T11</b>	Groupe socioprofessionnel au premier emploi selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale et l'ancienneté dans la vie professionnelle en 2003	<b>I11</b>
<b>IR1P1T12</b>	Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise au premier emploi selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale et l'ancienneté dans la vie professionnelle en 2003	<b>I12</b>
<b>IR1P1T13</b>	Secteur d'activité de l'établissement au premier emploi selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale et l'ancienneté dans la vie professionnelle en 2003	<b>I13</b>
<b>IR1P1T14</b>	Groupe socioprofessionnel au premier emploi selon la spécialité du dernier enseignement suivi	<b>I14</b>
<b>IR1P1T15</b>	Occupation à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I15</b>
<b>IR1P1T16</b>	Occupation en 1998 selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I16</b>
<b>IR1P1T17</b>	Groupe socioprofessionnel à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I17</b>
<b>IR1P1T18</b>	Statut de l'enquêté et taille de l'entreprise à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I18</b>
<b>IR1P1T19</b>	Secteur d'activité de l'établissement (NAF93 - 4 postes) à la date d'enquête selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I19</b>
<b>IR1P1T20</b>	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I20</b>
<b>IR1P1T21</b>	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale selon le diplôme le plus élevé obtenu par les parents	<b>I21</b>
<b>IR1P1T22</b>	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale selon le diplôme le plus élevé obtenu par le père et le diplôme le plus élevé obtenu par la mère	<b>I22</b>
<b>IR1P1T23</b>	Niveau de formation générale initiale (primaire et secondaire) selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I23</b>
<b>IR1P1T24</b>	Orientation à la sortie du primaire selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I24</b>
<b>IR1P1T25</b>	Orientation à la sortie du secondaire selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I25</b>
<b>IR1P1T26</b>	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique court selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I26</b>

<b>IR1P1T27</b>	Orientation à la sortie de l'enseignement technique court selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I27</b>
<b>IR1P1T28</b>	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement technique long selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I28</b>
<b>IR1P1T29</b>	Orientation à la sortie de l'enseignement technique long selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I29</b>
<b>IR1P1T30</b>	Diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement supérieur selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I32</b>
<b>IR1P1T31</b>	Orientation à la sortie des études supérieures selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I33</b>
<b>IR1P1T32</b>	Spécialité du dernier enseignement suivi selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>I34</b>
<b>IR1P1T33</b>	Type de bac selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I35</b>
<b>IR1P1T34</b>	Type de bac selon le diplôme le plus élevé des parents	<b>I36</b>
<b>IR1P1T35</b>	Diplôme de l'enseignement supérieur parmi les bacheliers selon le groupe socioprofessionnel du père	<b>I37</b>
<b>IR1P1T36</b>	Diplôme de l'enseignement supérieur parmi les bacheliers selon le diplôme le plus élevé des parents	<b>I38</b>
<b>IR1P1T37</b>	Diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale selon le diplôme le plus élevé des parents et le rang dans la fratrie	<b>I39 + E04</b>

### **Formation continue**

<b>IR1P3T01</b>	Suivi d'une formation continue et année de fin éventuelle (dernière formation en entreprise)	<b>C01</b>
<b>IR1P3T02</b>	Catégorie socioprofessionnelle à la date d'enquête selon l'année de fin de la dernière formation continue (formation en entreprise)	<b>C03</b>
<b>IR1P3T03</b>	Diplôme le plus élevé obtenu lors de la dernière formation continue selon l'année de fin de cette formation (formation en entreprise)	<b>C04</b>
<b>IR1P3T04</b>	Diplôme le plus élevé obtenu lors de la dernière formation continue selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale (formation en entreprise)	<b>C05</b>
<b>IR1P3T05</b>	Durée de la dernière formation continue selon l'année de fin de cette formation (formation en entreprise)	<b>C06</b>
<b>IR1P3T06</b>	Nombre de formations de 30 heures ou plus durant les cinq dernières années selon la catégorie socioprofessionnelle	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T07</b>	Suivi d'une formation continue de 30 heures ou plus durant les cinq dernières années et année de fin éventuelle (de la plus ancienne)	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T08</b>	Catégorie socioprofessionnelle à la date d'enquête selon l'année de fin de la formation continue de 30 heures ou plus la plus ancienne sur les cinq dernières années	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T09</b>	Diplôme le plus élevé obtenu lors de la formation continue de 30 heures ou plus la plus ancienne sur les cinq dernières années selon l'année de fin de cette formation	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T10</b>	Diplôme le plus élevé obtenu lors de la formation continue de 30 heures ou plus la plus ancienne sur les cinq dernières années selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T11</b>	Durée de la formation continue de 30 heures ou plus la plus ancienne sur les cinq dernières années selon l'année de fin de cette formation	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T12</b>	Suivi d'une formation en alternance durant les cinq dernières années et année de fin éventuelle (de la plus ancienne)	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T13</b>	Catégorie socioprofessionnelle à la date d'enquête selon l'année de fin de la formation en alternance la plus ancienne sur les cinq dernières années	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T14</b>	Diplôme le plus élevé obtenu lors de la formation en alternance la plus ancienne sur les cinq dernières années selon l'année de fin de cette formation	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T15</b>	Diplôme le plus élevé obtenu lors de la formation en alternance la plus ancienne sur les cinq dernières années selon le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>Nouveau</b>
<b>IR1P3T16</b>	Durée de la formation en alternance la plus ancienne sur les cinq dernières années selon l'année de fin de cette formation	<b>Nouveau</b>

## **Salaires**

<b>IR1P4T01</b>	Salaire annuel de 2002 équivalent à 12 mois de travail à temps complet selon la dernière catégorie socioprofessionnelle	<b>S01</b>
<b>IR1P4T02</b>	Salaire annuel de 2002 équivalent à 12 mois de travail à temps complet selon le dernier groupe socioprofessionnel et le type d'employeur	<b>S03</b>
<b>IR1P4T03</b>	Salaire annuel de 2002 équivalent à 12 mois de travail à temps complet selon le dernier groupe socioprofessionnel et le diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale	<b>S04</b>
<b>IR1P4T04</b>	Salaire annuel de 2002 équivalent à 12 mois de travail à temps complet selon l'activité économique de l'établissement	<b>S05</b>
<b>IR1P4T05</b>	Salaire annuel de 2002 équivalent à 12 mois de travail à temps complet selon le dernier groupe socioprofessionnel et le groupe socioprofessionnel du père	<b>S06</b>